

# La flûte

VOLUME 62, N° 1, AVRIL 2006

FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL

Les policiers devant la Loi

Des  
**citoyens**  
de seconde zone !



Fraternité des  
policiers et policières  
de Montréal

12<sup>e</sup> édition

# Fête champêtre

Le samedi 8 juillet 2006 • 10 h à 16 h 30 • Parc Maisonneuve de Montréal

un tourbillon d'activités!

Jeux gonflables  
géants

Maquilleurs

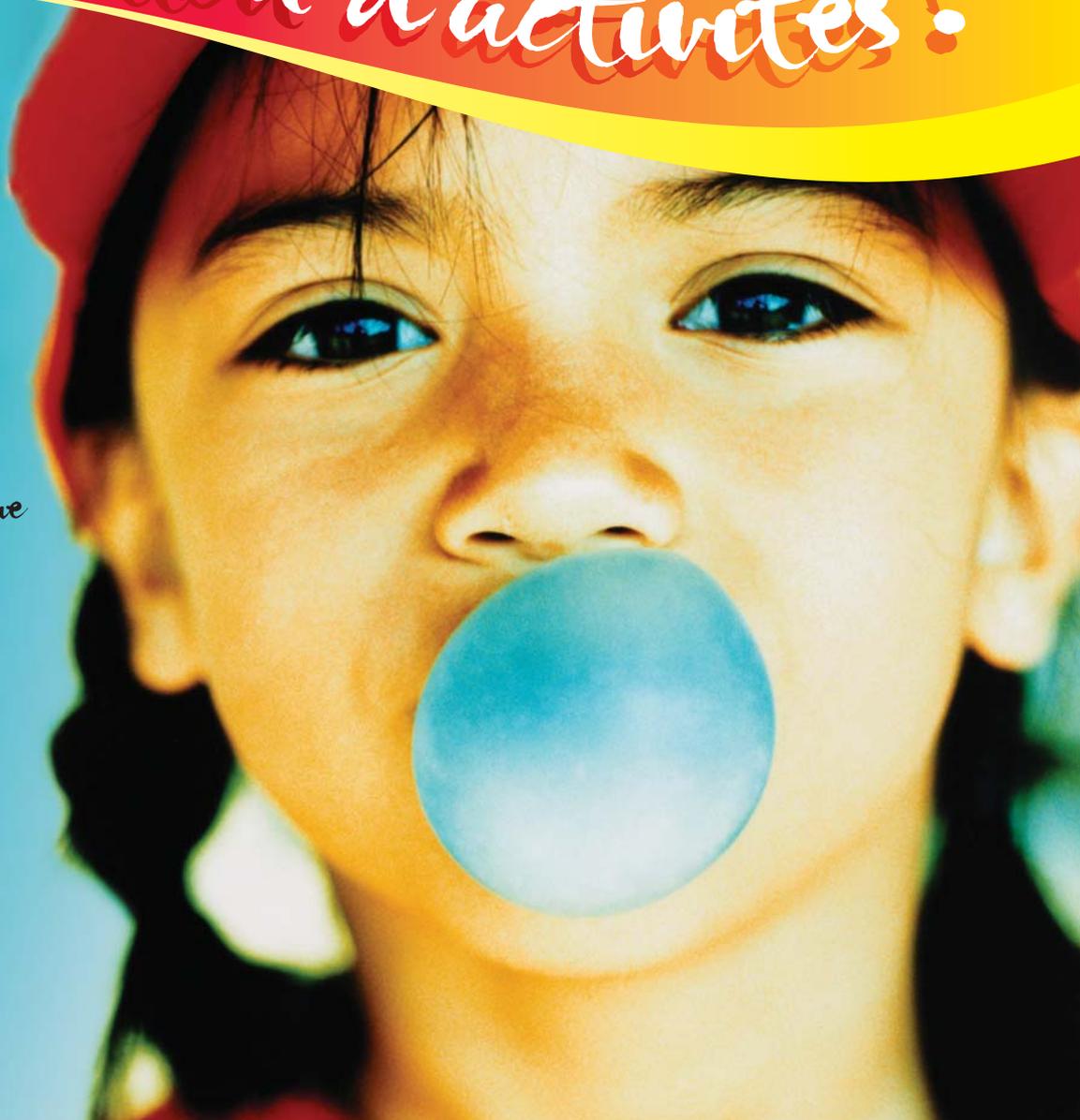
Mur d'escalade

Kiosques de nourriture

Tours de poney  
et de calèche

Spéctacle

**Prix**  
de présence  
pour les enfants!



Fraternité des  
policiers et policières  
de Montréal

Billets disponibles auprès de votre délégué syndical dès le 2 juin 2006  
Renseignements : Michel Caza, (514) 527-4161

« La Fraternité a pour objet l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres. »

Article 2.01, Statuts et Règlements de la FPPM



**Président**  
Yves Francoeur

**Vice-président exécutif**  
Pierre-David Tremblay

**Vice-président au Secrétariat et à la trésorerie**  
Denis Monet

**Vice-président aux Relations de travail**  
Martin Roy

**Vice-président à la Prévention et aux relations avec les membres**  
Robert Boulé

**Vice-président à la Recherche et aux communications**  
Mario Lanoie

## Laflûte

**Éditeur**  
Mario Lanoie

**Coordonnateur**  
Martin Viau

**Collaborateurs**  
Frédéric Simonnot, Alain Rousseau,  
Guy Lefrançois, Yvan St-Louis

**Révision**  
Danielle Lanthier, Monique Beaudry

**Conception graphique**  
Quatre-Quarts inc.

**Imprimerie**  
Imprimerie R.M Hébert inc.

La revue « La Flûte » est publiée trois (3) fois par année par la Fraternité des policiers et policières de Montréal inc. (tirage: 8700 exemplaires)

480, rue Gilford, bureau 300  
Montréal (Québec) H2J 1N3  
Téléphone: (514) 527-4161  
Télécopieur: (514) 527-7830  
www.fppm.qc.ca

« Tous droits réservés. La reproduction totale ou partielle d'articles, clichés, dessins, annonces ou toute autre matière apparaissant dans cette revue est strictement défendue sans l'autorisation expresse de la Fraternité des policiers et policières de Montréal inc. ».



Dépôt légal:  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISBN 0380-6548

Numéro de convention  
de Poste-publications:  
40011308

# Lever les iniquités de la *Loi sur la police*

S'il est une opinion qui est bien partagée par l'ensemble des policiers et policières du Québec, c'est que la *Loi sur la police* est injuste à leur égard. Ce n'est pas peu dire...

Les policiers ont l'impression que tous sont égaux devant la Loi... sauf eux! Ils ont l'impression que la *Loi sur la police* véhicule un préjugé défavorable envers la profession policière, ce qui les transforme, aux yeux du système de justice, en sous-citoyens. Ce n'est pas banal...

Nous vous présentons entre autres sujets d'intérêt dans ce numéro un dossier de huit pages sur la question, qui reprend l'essentiel de la première partie d'un mémoire que vient d'être envoyé au ministre de la Sécurité publique du Québec afin de le convaincre de modifier sa loi. Une affaire à suivre...

Bonne lecture

**L'équipe de La Flûte**

- 2 Actualités
- 8 Dossier : la Loi sur la police
- 16 La force tranquille de votre syndicat
- 17 Relations de travail : un bilan
- 20 La génération « Y » est parmi nous !?!
- 23 Santé et sécurité au travail
- 24 Le conseil de direction : des gens occupés
- 28 La grippe aviaire
- 32 Un montréalais honoré en Sicile
- 36 Vie spirituelle
- 37 Chasse et pêche
- 38 Les sports
- 42 L'APPRM
- 51 Les décès
- 52 Recherche et communications



# La Fraternité des policiers et policières de Montréal s'opposera à l'abolition du Registre des armes à feu

La Fraternité des policiers et policières de Montréal a annoncé, le 27 mars dernier, qu'elle s'opposerait à l'abolition du registre des armes à feu, que ce soit pour les armes de poing ou les armes de chasse.

« Bien qu'il soit fastidieux, notamment pour les chasseurs, d'enregistrer leurs armes et de s'assurer qu'ils sont en règle en tout temps, il faut reconnaître que pour des raisons d'intérêt collectif, il faut maintenir le registre des armes à feu qui est une source d'information très performante pour les policiers » fait valoir le président de la Fraternité, Yves Francoeur.

La Fraternité estime que le registre des armes à feu est un outil qui a autant d'intérêt et d'efficacité sur le plan préventif que sur le plan répressif. « Globalement, estime le président de la Fraternité, le seul fait qu'il y ait un registre et que l'on doive y déclarer que l'on possède des armes envoie un message très fort dans les familles et dans la population en général, à savoir que l'on ne vit pas au Far West et que se procurer ou posséder une arme à feu est un geste qui doit être réfléchi et qui doit être géré adéquatement dans une société de droits. »



Les données du Centre canadien des armes à feu, qui gère le registre, indiquent :

- que les policiers canadiens ont effectué 5,1 millions de requêtes d'information au registre depuis sa mise en place, en 1998
- que durant le dernier trimestre de 2005, le registre a été consulté 5000 fois par jour en moyenne par les policiers
  - que depuis 1998, 16554 permis d'armes à feu ont été révoqués ou refusés pour des raisons de sécurité publique
  - que depuis 1998, plus de 6190 affidavits ont été délivrés par le Registre canadien des armes à feu pour appuyer des poursuites intentées à l'égard de crimes liés aux armes à feu.

La Fraternité des policiers et policières de Montréal demande à la Ville de Montréal et au Gouvernement du Québec de prendre position fermement dans ce dossier afin que le registre des armes à feu, qui peut sauver des vies et contribuer à endiguer la violence soit maintenu au Canada.

La Fraternité des policiers et policières de Montréal entend faire alliance avec les autres corps policiers canadiens qui, pour des raisons bien évidentes de sécurité du public et de leurs membres, voudront mettre tout leur poids dans la balance pour que le registre, à titre d'outil de contrôle des armes à feu, soit maintenu. ●

## DES DÉLÉGUÉS ALUMÉS

Le 16 mars dernier avait lieu à Montréal la manifestation annuelle qui dénonce violemment la brutalité policière, manifestation au cours de laquelle une policière a reçu une bouteille de bière pleine au visage. À peine douze heures après la fin de la manifestation, un délégué syndical, qui était sur les lieux, faisait parvenir à la Fraternité un compte-rendu détaillé et bien argumenté décrivant le déroulement de l'intervention des policiers de même que les méthodes utilisées par la direction du SPVM pour « contrôler » les manifestants. C'est ce document qui a permis à la Fraternité de réagir illico et de demander des comptes à la direction du Service. La Fraternité assiste actuellement au travail de debriefing qui a été enclenché par le Service. Au moment jugé opportun, quand tous les faits seront connus et quand l'analyse de cette affaire aura été complétée, la Fraternité fera connaître ses positions. Une histoire à suivre... Et félicitations pour l'excellent travail au délégué pour son excellent travail. ●

Le conseil de direction

## LA CAPITALE

### Votre carte pour les soins dentaires

En janvier dernier vous receviez votre carte pour les Soins dentaires de la Capitale. Soyez prudent, car votre carte reçue récemment pour payer vos soins dentaires affiche votre numéro d'assurance sociale! Des démarches sont entreprises afin de corriger la situation dans le futur, comme par exemple les démarches faites pour votre carte Médirect, soit d'afficher votre numéro de dossier en remplacement du numéro d'assurance-sociale. ●

## Grand rassemblement des policiers de la section Technique / GTI

C'est le 29 mars 1952 que le Service de police de Montréal, comme on désignait à l'époque le SPVM, annonçait la création de son Laboratoire mobile, qui relevait de « l'Identification judiciaire ». En 1956, on y ajoute l'Unité d'urgence et la nouvelle unité, placée sous la responsabilité du légendaire Léo Pouffe, avait pour mission d'intervenir dans toutes les situations hors de l'ordinaire. En priorité : les explosifs et les interventions armées.

Ainsi, depuis 50 ans, et sous diverses appellations, quelque 150 policiers et policières ont œuvré au sein de cette unité d'élite et pour bien marquer son 50<sup>e</sup> anniversaire, le Groupe tactique d'intervention (GTI) projette de tenir un rassemblement, **le jeudi 21 septembre 2006**.

Le lieu et les autres détails de l'événement restent à établir mais il importe que tous les policiers et policières qui ont fait partie de cette unité depuis le tout début, incluant les policiers qui y ont été assignés pendant des périodes plus ou moins longues, de même que les membres du groupe Alpha, en 1976, fassent connaître leurs coordonnées **le plus tôt possible** en contactant un des membres du comité organisateur de la soirée :

- Mario ARBOUR – (514) 280-3080  
mario.arbour@spvm.qc.ca
- Éric LAMARQUE – (514) 280-3080  
eric.lamarque@spvm.qc.ca
- Stéphane NADEAU – (514) 280-3080  
stephane.nadeau@spvm.qc.ca
- Denis MONET – (514) 527-4161  
denism@fppm.qc.ca
- Robert CÔTÉ – (514) 725-8517  
cote.beaudry@videotron.ca

Une invitation vous parviendra par la suite. ●

# La Fraternité, les accusations à deux de nos confrères et l'hélicoptère de TVA

«Le vendredi 17 février, deux de nos collègues recevaient la mauvaise nouvelle que nous tous appréhendions, à savoir, que des accusations avaient été retenues contre eux au regard de l'incident capté par la caméra de l'hélicoptère de TVA.

J'ai suivi ce dossier à partir du Quartier général pendant que mes anciens collègues de la section des Relations médias préparaient la conférence de presse du Directeur.

Mais voilà que le 17 février dernier, au bulletin de 22 heures à TVA, j'ai été agréablement surpris de constater que NOTRE Fraternité, par la voix de notre président, Yves Francoeur, a réagi aux différents propos des médias et du directeur. WOW! Depuis le temps que nous attendions ce support, je vous lève mon chapeau et je suis certain que plusieurs de nos membres sont fiers de ce petit geste. Vous conviendrez cependant qu'il ne s'agit que d'un début et que le support de la Fraternité sera essentiel et primordial au cours des lourdes procédures à venir, surtout pour les policiers directement impliqués, mais également pour l'ensemble des membres.

Toute notre fraternité est touchée et se sent concernée par ces événements. Je crois que notre Fraternité doit prendre de plus en plus de place lors de ce genre de dossier, tel que la tentative de meurtre dont a été victime notre ami et collègue Yannick Bernier.



En terminant, en tant qu'ancien relationniste au SPVM, j'avais bien informé l'ensemble du personnel du Service de mon équipe de travail (4) de l'entrée en fonction de cet hélicoptère qui allait alors suivre nos faits et gestes à la trace. Vous ne pouvez pas vous imaginer la puissance du « zoom » de cet engin. Après avoir fait le test, j'ai constaté qu'on peut ne pas voir l'appareil dans le ciel et être en gros plan en direct à LCN. J'espère que nos collègues seront sensibilisés enfin à cette nouvelle réalité.

Messieurs de la Fraternité, merci infiniment pour votre support et je souhaite bon courage à nos deux confrères.» ●

**Miguël Alston**

Agent senior – Poste de quartier 31

# Participez à la Randonnée du harfang



Le lundi 29 mai 2006 à 9 heures aura lieu le départ de la randonnée annuelle à motocyclette du harfang.

L'objectif de cet événement est de regrouper des policiers actifs et retraités ainsi que leurs connaissances autour d'une randonnée de motocyclette en vue de ramasser des fonds dans un contexte de détente.

En plus de permettre aux participants de communiquer et d'échanger entre eux et avec les personnalités qui accompagnent le groupe, la randonnée regroupe des partenaires corporatifs qui, par leur contribution, permettront de remettre une somme d'argent significative au C.A.V.A.C. de la Montérégie.

Profitez de cette journée pour récupérer des batteries rechargeables qui seront acheminées à l'organisme RBRC dont M. Guy Lafleur est porte parole.



Cette année, le départ sur le stationnement de Bell Hélicoptère à Mirabel. Pour vous inscrire, vous devez compléter un formulaire d'inscription en communiquant avec un membre du comité organisateur.

La période d'inscription est prévue du 23 mars au 30 avril 2006 et le nombre

de participants est limité à 200 motocyclettes. Les frais d'inscription **ne sont pas remboursables**. En cas de pluie, la randonnée aura quand même lieu.

Pour plus d'information, communiquez avec Michel Larouche au (450) 641-6852.

**Courriel :**  
michel.larouche@surete.qc.ca

## LA FRAUDE : identifiez-la, signalez-la, enrayer-la...

Être bien informé peut aider à éviter la fraude. Le vol d'identité est un type de fraude qui connaît une croissance phénoménale. Plusieurs types de fraudes existent et chaque année, des milliers de canadiens en sont victimes. Pour identifier les différentes fraudes et les signaler, vos concitoyens peuvent visiter le [www.phonebuster.com](http://www.phonebuster.com). Ils peuvent aussi téléphoner au Centre d'appel antifraude du Canada au 1-888-495-8501. Les gens du Centre recueilleront les preuves, identifieront les nouvelles tendances et préviendront les autorités policières. En signalant une fraude, vous empêcherez les autres d'en être victime et aiderez à l'enrayer! ●



L'ASSOCIATION CANADIENNE DE LA POLICE PROFESSIONNELLE VOUS INFORME

# La sécurité et le maintien de l'ordre au cœur des priorités politiques à Ottawa!

Depuis janvier dernier, un vent nouveau souffle sur la Colline parlementaire et votre association nationale, l'ACPP, travaille déjà en étroite collaboration avec le nouveau gouvernement conservateur de Stephen Harper pour promouvoir les intérêts de ses 54 000 membres!

L'arrivée au pouvoir du parti Conservateur met fin à douze années de régime libéral et marque un véritable virage au niveau des priorités politiques et sociales. La sécurité nationale et les questions relatives au maintien de l'ordre se retrouvent au cœur de ces priorités et bien que nous demeurions toujours dans un contexte de gouvernement minoritaire où chaque gain politique nécessitera une négociation étroite entre tous partis politiques siégeant à la Chambre des Communes, l'ACPP voit d'un assez bon œil les perspectives d'avancement sur ces fronts.

## Le programme conservateur...

Le programme du gouvernement conservateur en matière de sécurité et du maintien de l'ordre est une approche à plusieurs volets qui vise à contrer diverses problématiques dont celles de la violence urbaine, la sécurité nationale, le traitement des contrevenants dangereux, la possession, le trafic, la fabrication de drogues illicites et les droits des victimes de crimes.

Parmi les réformes proposées se retrouvent :

- l'imposition de peines plus lourdes pour les crimes graves et pour les contrevenants dangereux et les récidivistes,
- une présence policière accrue dans les rues,
- une meilleure protection de nos frontières,
- plus de sévérité pour les délinquants sexuels,
- l'adoption d'une stratégie nationale anti-drogue,
- la création d'un Bureau national de l'ombudsman des victimes, et
- l'abolition du programme canadien des armes à feu.

Sauf pour ce qui est de la volonté d'abolir le registre des armes à feu pour lequel l'ACPP maintient encore et toujours son appui, il va sans dire que la mise en œuvre d'un tel programme s'arrime bien avec les priorités adoptées par les délégués de l'ACPP lors de sa dernière assemblée générale annuelle en août dernier à Winnipeg. (...) Dans le cadre de la nouvelle 39<sup>e</sup> Législature, notre plus grand défi ne sera pas nécessairement de convaincre le gouvernement en place du bien-fondé de nos priorités; ce sera plutôt d'encourager l'adoption rapide d'un plus grand nombre de nouvelles mesures législatives vu le contexte d'un gouvernement minoritaire qui n'est pas à l'abri d'un déclenchement d'élections hâtives. ●

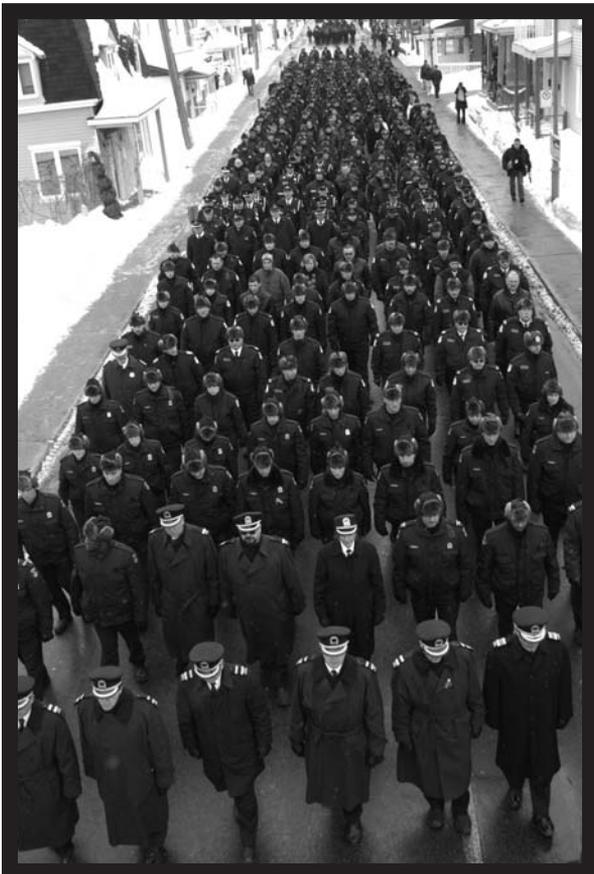
**Tony Cannavino**, président

# La cote d'amour des policiers

Chaque année, la firme Léger marketing publie son baromètre des professions les plus admirées au pays. Voici les derniers résultats tels que publiés dans le journal La Presse, le 20 mars dernier.

Pompiers : 96 % ■ Infirmières : 95 % ■ Fermiers : 92 % ■ Médecins : 89 % ■ Enseignants : 88 %  
■ Ingénieurs : 88 % ■ Policiers : 81 % ■ Juges : 78 % ■ Notaires : 75 % ■ Banquiers : 72 %  
■ Gens d'église : 64 % ■ Économistes : 62 % ■ Journalistes : 49 % ■ Avocats : 48 %  
■ Publicitaires : 40 % ■ Syndicalistes : 38 % ■ Vendeurs d'automobiles : 19 % ■ Politiciens : 14 % ●

## EN SOUVENIR DE VALÉRIE GIGNAC



Le 14 décembre 2005, la constable Valérie Gignac, de la Police de Laval, était abattue dans le cadre de ses fonctions. Plusieurs centaines de membres de la Fraternité des policiers et policières de Montréal ont participé aux funérailles civiques, qui eurent lieu le mardi 20 décembre. Madame Gignac était âgée de 25 ans et elle comptait cinq années d'expérience. ●



# Les policiers : des citoyens à part



Voici la synthèse de la première partie du mémoire qui a été envoyé au ministre de la Sécurité publique, M. Jacques Dupuis, afin de l'amener à modifier la Loi sur la police qui, à l'usage, se révèle être inéquitable pour les policiers et policières du Québec.



# entière

**A**vez-vous déjà eu l'impression d'être, en matière de justice, des citoyens de seconde zone? Avez-vous déjà eu l'impression que tous sont égaux devant la loi... sauf vous?

C'est ce que vivent les policiers du Québec depuis l'adoption de la *Loi sur la police*, le 16 juin 2000.

Pour corriger la perception que les policiers étaient au-dessus des lois, à la suite de l'affaire Matticks et de la Commission Poitras, le Gouvernement du Québec a mis en place, en adoptant la *Loi sur la police*, un dispositif disciplinaire et déontologique dont les principes étaient valables. Ils le sont toujours.

À l'usage, cependant, il apparaît qu'un excès de zèle a prévalu au moment de concevoir les mécanismes juridiques en vertu desquels plaintes et allégations sont traités, à tel point que le système a

aujourd'hui des effets pervers majeurs, notamment sur la motivation et l'efficacité des policiers.

Avant la *Loi sur la Police*, les policiers étaient peut-être, perceptuellement, au-dessus des lois. Aujourd'hui, ils ont l'impression que leur carrière peut-être prise en otage par n'importe qui, n'importe quand, et que si dans le cadre de leur travail ou de leur vie privée ils commettent une erreur, le système ne leur permettra pas de faire valoir leurs droits.

C'est cette situation que les trois associations syndicales policières entendent faire corriger.

## L'article 119, 1<sup>er</sup> alinéa

L'article 119, premier alinéa de la *Loi sur la police* contient rien de moins, intrinsèquement, *built-in*, si on peut dire, qu'un déni de justice. Jugez-en par vous-mêmes.

**Article 119, 1<sup>er</sup> alinéa.** Est **automatiquement** destitué tout policier ou constable spécial qui a été reconnu coupable, en quelque lieu que ce soit et par suite d'un jugement passé en force de chose jugée, d'un acte ou d'une omission visé au paragraphe 3<sup>o</sup> de l'article 115, poursuivable uniquement par voie de mise en accusation.

En clair, l'article 119 annonce aux policiers, que peu importe s'ils commettent un faux-pas (acte criminel pur) dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions ou pas, peu importe s'ils commettent une erreur qui est liée, moralement ou éthiquement à l'exercice de leurs fonctions ou pas, peu importe dans quel état ils étaient quand ils ont commis l'erreur (fatigue professionnelle, dépression, tension extrême due à un danger imminent), et peu importe la qualité de leur parcours professionnel, ils seront **au-to-ma-ti-que-ment** destitués s'ils sont reconnus coupables d'un tel acte.

Cela va à l'encontre des principes de justice naturelle.

Le mémoire «*Les policiers : des citoyens à part entière...*» a été produit conjointement par l'Association des policiers et policières provinciaux du Québec, la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec et la Fraternité des policiers et policières de Montréal. On en trouvera la version intégrale sur le site de la Fraternité au [www.fppm.qc.ca](http://www.fppm.qc.ca).

## *Seriez-vous capables de continuer à croire en un système de justice qui s'applique à tout le monde... sauf à vous ?*

Ni les huissiers, ni les notaires ou les avocats, ni les politiciens ni même les juges, qui devraient pourtant être au sommet de la hiérarchie morale de notre société, ne sont soumis au même automatisme. Par exemple, les articles afférents aux sanctions disciplinaires du *Code des professions*, qui s'appliquent aux officiers de justice, de même que l'article 95 de la Loi sur les tribunaux judiciaires, qui s'applique à la magistrature, ne prévoient pas qu'il y ait radiation automatique quand un professionnel est reconnu coupable d'un acte criminel «pur». Tous ont le droit de se faire entendre avant qu'une décision disciplinaire ne soit prise à leur égard.

De l'avis des trois associations signataires de ce mémoire, l'article 119 de la Loi sur la police, premier alinéa, qui ne contient essentiellement que la notion de l'automatisme de la destitution devrait être abrogé et refondu avec le deuxième alinéa, comme nous le proposons plus loin.

Or, nous ne sommes pas les seuls à penser qu'il s'agit d'une provision déraisonnable que le législateur a intégrée, peut-on le supposer, uniquement pour répondre aux pressions ponctuelles qu'il subissait à ce moment.

C'est que l'article 18.2 de la Charte des droits et libertés de la personne indique clairement que :

«Nul ne peut congédier, refuser d'embaucher ou autrement pénaliser dans le cadre de son emploi une personne du seul fait qu'elle est reconnue coupable ou s'est avouée coupable d'une infraction pénale ou criminelle, si cette infraction n'a aucun lien avec l'emploi ou si cette personne en a obtenu le pardon.»

Lors de la commission parlementaire qui a précédé l'adoption de la Loi, la Commission des droits de la personne estimait, que :

«L'article 18.2 de la Charte oblige à tenir compte de l'existence d'un pardon et, en l'absence de pardon, à une appréciation *in concreto* de chaque situation. De ce point de vue, tout en admettant l'extrême gravité que revêt la perpétration, par un policier, d'un acte criminel, la destitution ne paraît pas conforme aux exigences de l'article 18.2. Pour être conforme au libellé de cette norme quasi constitutionnelle, l'article 119 doit, d'une part, tenir compte de l'existence possible d'un pardon. En l'absence de pardon, d'autre part, l'article 119 doit subordonner la destitution (de même que la sanction disciplinaire prévue au second alinéa) à l'existence d'un lien entre l'infraction et l'emploi.»

L'article 18.2 de la *Charte des droits et libertés de la personne* n'est pas le seul article qui permet de penser que la destitution automatique des policiers reconnus coupables d'un acte criminel pur n'a pas de sens. L'article 23 de la même charte prévoit ce qui suit :

« Toute personne a droit, en pleine égalité, à une audition publique et impartiale de sa cause par un tribunal indépendant **et qui ne soit pas préjugé**, qu'il s'agisse de la détermination de ses droits et obligations ou du bien-fondé de toute accusation portée contre elle.»

Comment expliquer l'automatisme de la destitution qui est prévu à l'article 119.1 de la Loi à la lueur des articles 18.2 et 23 de la *Charte des droits et libertés de la personne* ?

### Un traitement équitable

L'abrogation de l'automatisme de la destitution des policiers qui commettent un acte criminel pur n'a surtout pas pour objectif d'empêcher que des policiers qui le méritent soient destitués. Elle vise cependant à traiter équitablement les policiers, si on compare à ce que vivent les autres officiers de justice, qui estiment que leur bévue ne les empêche pas de faire leur travail de façon crédible et efficace.

Les policiers réclament qu'on leur donne la même chance qu'à tous de faire valoir l'ensemble des facteurs qui sont normalement pris en compte au moment de sanctionner un professionnel.

## Acte criminel pur ou infraction mixte?

Si le premier alinéa de l'article 119 de la *Loi sur la police* parle des actes criminels purs, le deuxième alinéa du même article parle quant à lui des infractions criminelles mixtes.

**Article 119, 2e alinéa.** Doit faire l'objet d'une sanction disciplinaire de destitution tout policier ou constable spécial qui a été reconnu coupable, en quelque lieu que ce soit et par suite d'un jugement passé en force de chose jugée, d'un tel acte ou d'une telle omission, poursuivable soit sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, soit par voie de mise en accusation, à moins qu'il ne démontre que des circonstances particulières justifient une autre sanction.

Or, la distinction même qui est utilisée dans la *Loi sur la police* pour traiter des sanctions disciplinaires est pour le moins questionnable.

La distinction entre l'acte criminel pur, par opposition à l'infraction criminelle mixte, repose sur **des choix arbitraires du législateur fédéral**, des choix politiques qui ne sont pas nécessairement basés sur des critères rationnels.

Par exemple, un policier reconnu coupable de conduite dangereuse ayant causée des lésions sera automatiquement destitué, en vertu de la logique «acte

## La destitution automatique pour les actes criminels purs...

# Une aberration?

L'utilisation du critère de l'acte criminel «pur» pour justifier l'automatisme de la destitution d'un policier crée des situations aberrantes depuis l'entrée en vigueur de l'article 119 de la *Loi sur la police*.

Voici un exemple réel. Un policier du Service de police de la Ville de Montréal fait actuellement face à une accusation de conduite dangereuse causant des lésions. S'il est reconnu coupable de cette infraction poursuivable uniquement par voie de mise en accusation (acte criminel «pur»), ce policier sera automatiquement destitué.

Or, les faits entourant cet événement méritent d'être racontés. Dans le cadre de son travail normal, le policier constate que le conducteur d'un véhicule commet une infraction au Code de sécurité routière. Le policier se place derrière et met le gyrophare en marche pour lui signifier de s'arrêter. Le conducteur fait le contraire: il prend la fuite et s'engage dans un sens unique à contresens. Le policier le poursuit mais, à la sortie du sens unique, son véhicule entre en collision avec une autre voiture. L'un des deux occupants de cette dernière subit une fracture à un doigt, une lésion bénigne, mais tout de même une lésion.

Est-il normal que ce policier, s'il est reconnu coupable de cet acte criminel pur, soit destitué automatiquement, sans que l'on tienne compte de l'ensemble des faits de cette affaire, et... exactement comme s'il avait commis un meurtre?

Y a-t-il quelque chose qui cloche?

criminel pur/infraction criminelle mixte», puisqu'en vertu du *Code criminel*, il s'agit d'une infraction qui n'est poursuivable que par mise en accusation seulement.

Or, en comparaison, une agression sexuelle pourra être traitée comme une infraction mixte. Conséquemment, même si les chances sont minces qu'un policier reconnu coupable d'agression sexuelle puisse justifier des circonstances particulières, il n'en demeure pas moins que la destitution n'est pas automatique dans un tel cas, alors qu'elle l'est dans le cas du policier malchanceux qui cause des lésions, **même mineures**, à la suite d'un accident automobile alors qu'il répondait à un appel d'urgence.

Ainsi, la distinction retenue par l'article 119 de la *Loi sur la police* est tout aussi arbitraire que peut l'être le choix que fait le législateur fédéral dans le traitement des infractions criminelles.

Le policier reconnu coupable d'avoir contrevenu à un ordre de la Cour suivant l'article 127 du *Code criminel* sera destitué, peu importe les circonstances! Pourtant, il s'agit d'une infraction passible d'un emprisonnement maximal de deux ans, alors qu'il y a plusieurs infractions mixtes dans le *Code criminel* qui comportent une peine beaucoup plus sévères, et qui sont donc considérées comme étant de gravité supérieure.

Autre exemple: un policier qui fait une fausse déclaration dans le but de faire inculper un individu pourrait être reconnu coupable de méfait, suivant l'article 140 du *Code criminel*, mais il conservera son emploi s'il démontre que des circonstances particulières justifient le maintien de son statut.

Par contre, si un autre policier fait un faux rapport aux mêmes fins suivant l'article 128 du *Code criminel*, il y aura alors destitution automatique. Comment justifier cette incongruité?

## Deux autres problèmes

Il est clair dans l'esprit des trois signataires de ce mémoire que ce sont les faits qui doivent être étudiés avec minutie par le Comité de discipline et le tribunal d'arbitrage, le cas échéant, afin de déterminer si la destitution s'impose quand un policier est reconnu coupable d'un acte criminel, et non le type d'infraction (pur ou mixte) à lui seul.

Par ailleurs, l'alinéa 2 de l'article 119 présente deux autres incongruités importantes. D'abord, le fardeau de la preuve des circonstances particulières est imposé aux policiers, ce qui contrevient à l'article 18.2 de la Charte (précité dans ce texte) et à la jurisprudence afférente, qui établit que le fardeau de faire la preuve qu'il y a un lien entre la fonction occupée et l'infraction commise incombe à l'employeur et non pas à l'employé.

Enfin, le Code criminel prévoit qu'un citoyen puisse être reconnu coupable sans être condamné, quand un juge estime qu'il est de l'intérêt d'un individu d'être absous, sans par ailleurs que l'intérêt public ne soit compromis. C'est ce que l'on appelle l'absolution, qui peut être conditionnelle ou inconditionnelle. Or, les policiers, comme tous les autres citoyens peuvent bénéficier, de la part d'un juge, d'une telle absolution, mais le libellé du deuxième alinéa de l'article 119 oblige quand même l'instance appropriée à

produire une sanction disciplinaire... malgré l'absolution du tribunal.

Pour toutes ces raisons, les trois associations signataires du mémoire proposent de remplacer les deux alinéas de l'article 119 de la *Loi sur la police* par l'article suivant:

**Article 119.** (...) Tout policier condamné pour une infraction criminelle par suite d'un jugement passé en force de chose jugée doit faire l'objet d'une sanction disciplinaire appropriée. La sanction disciplinaire imposée devra notamment tenir compte de toutes les circonstances de l'affaire, de la nature de l'infraction, de sa gravité, du lien avec l'emploi, de la sentence décrétée par un tribunal criminel, du comportement général du policier et de la nature de son dossier disciplinaire et déontologique. ●

## Dans notre prochain numéro

La deuxième et dernière partie de ce mémoire sera présentée dans le numéro d'été de *La Flûte*. Un autre article sur les effets pervers de la *Loi sur la police* sur la sécurité publique sera également présenté...

# Plainte en déontologie policière à Montréal-Nord

## Une affaire de **1377 jours...**

**Les syndicats policiers québécois sont unanimes : au-delà du libellé de certains articles de la *Loi sur la police*, le traitement des plaintes en déontologie est lui aussi problématique parce qu'il a des effets secondaires majeurs sur le moral et la motivation des policiers. La Loi doit être revue, non pas pour en modifier les principes, encore une fois, mais pour s'assurer que les policiers aient le sentiment d'être convenablement traités lorsqu'ils font face à une plainte en déontologie. Les policiers ne sont pas des sous-citoyens...**

■ **25 janvier 2002.** Quart de travail de nuit, patrouille normale dans l'arrondissement de Montréal-Nord. Au milieu de la nuit, les deux patrouilleurs interceptent un véhicule qui roule trop vite et qui vient de passer tout droit à un arrêt obligatoire. Trois personnes occupent le véhicule. Vérification faite, les données relatives au véhicule permettent de croire qu'il s'agit peut-être de membres d'une gang de rue.

En peu de temps, pour des raisons de sécurité, six policiers de différentes unités, dont deux superviseurs, se rendent sur place.

La situation se complique lorsqu'un des individus ayant commis une infraction au Code de la sécurité routière refuse de s'identifier. Une arrestation est effectuée et il y a utilisation de la force dans l'altercation qui s'ensuit. Trois constats d'infraction à la sécurité routière seront émis et une accusation d'entrave au travail des policiers sera portée.

■ **Le 6 mars 2002,** le Commissaire en déontologie policière enregistre deux plaintes, notamment pour utilisation abusive de la force et rédaction de faux constats, plaintes qui sont portées contre les six policiers par deux des occupants du véhicule. Le processus de traitement des plaintes prévu à la *Loi sur la police* s'enclenche de façon automatique, et selon la procédure normale, légale et habituelle.

En conséquence, puisque aucun mécanisme de pré-enquête n'est prévu

pour distinguer les plaintes qui apparaissent comme étant vraisemblablement et raisonnablement fondées de celles qui sont portées dans l'espoir, peut-on le suggérer, de faire tomber des accusations ou de négocier un meilleur traitement au moment d'une sentence, les policiers sont tout de suite mis sur la voie de garage, ce qui signifie que leurs promotions seront bloquées tant et aussi longtemps que le système de déontologie n'aura pas procédé.

Par ailleurs, au-delà, au-dessus et en plus du processus de traitement des plaintes en déontologie déjà entrepris, et conformément à la *Loi sur la police*, une enquête criminelle est déclenchée à l'encontre des six policiers ayant participé à cet événement.

■ **Le 14 août 2002,** le substitut du procureur général ayant toutes les dépositions en main, ne portera aucune accusation contre les six policiers.

■ **Le 3 septembre 2002,** les deux inculpés **plaident coupable** à l'accusation d'entrave au travail d'un agent de la paix. Ils sont également reconnus coupables par défaut des constats d'infraction qui leur ont été remis le 25 janvier précédent.

Malgré le plaidoyer de culpabilité des plaignants à une accusation d'entrave à la justice, et bien que le procureur général ait décidé qu'il n'y avait pas matière suffisante pour porter des accusations criminelles, le processus de traitement des plaintes en déontologie poursuit son cours...

■ **Le 8 mars 2005, soit 1137 jours après l'événement**, le Commissaire à la déontologie dépose au greffe du Comité un total de **26 chefs de citation** à l'encontre des six policiers concernés. Le processus continue de s'étirer.

Pendant tout ce temps, les policiers subissent les conséquences de ce passage dans l'antichambre du processus de traitement des plaintes en déontologie, tel que mis en vigueur avec l'adoption de la *Loi sur la police* en juin 2000.

Il leur est impossible de participer au processus régulier des promotions dans leur service de police, ce qui a potentiellement des conséquences sur leurs revenus. Il leur est impossible de participer à une mission de paix à l'étranger, si tel est leur désir. Ils sont soupçonnés, dans leur entourage, d'être de mauvais policiers, ce qui peut être très désagréable. Et par-dessus le marché, ils courent le risque de donner des munitions à l'adversaire, dans leurs autres dossiers où

ils sont appelés à témoigner devant les tribunaux, si un avocat de la défense décide d'évoquer la plainte en déontologie dont ils font l'objet afin de les discréditer.

■ **Le 6 octobre 2005**, à 10 heures du matin, soit **1349 jours et quelque 7 heures après l'événement**, les auditions devant le Comité de déontologie s'apprêtent à commencer.

Les six policiers sont présents, le président du Comité de déontologie, les procureurs des deux parties, les experts, bref, tout semble prêt pour que l'on puisse enfin procéder dans ce dossier.

Quelques personnes cependant manquent à l'appel. Les deux plaignants et leurs témoins...

Vérification faite, le procureur du Commissaire n'a pas été averti de leur absence. Le procureur du Commissaire décide de demander une remise jusqu'en après-midi, le même jour, afin d'essayer de localiser les plaignants, de connaître les raisons de leur absence et de s'assurer de leur présence en après-midi.

À la reprise des audiences, à 14 heures, **1349 jours et 11 heures après l'événement**, le procureur du Commissaire annonce au président du Comité qu'il n'a pu entrer en contact avec les plaignants, qu'il ne s'explique pas leur absence, qu'il se doit de demander une remise à une date ultérieure, et qu'à défaut, il n'aura pas de preuve à offrir.

Constatant que le procureur du Commissaire a pris tous les moyens pour que les plaignants soient dûment avisés de la date de l'audition, qui leur avait été signifiée par courrier recommandé et pour laquelle ils avaient donné leur aval, et en l'absence de motifs sérieux pouvant soutenir

une demande de remise, le Comité de déontologie la refuse.

■ **Le 3 novembre 2005, soit 1377 jours après l'événement**, le Commissaire n'ayant aucune preuve à offrir, le Comité rejette les citations déposées à l'encontre des six policiers intimés.

Les six policiers sont bien sûr soulagés. Ils estiment cependant qu'une pré-enquête aurait dû suffire à les mettre à l'abri de ces 26 chefs de citation qui, à leurs yeux, n'ont jamais eu le moindre fondement.

Au-delà des conséquences quotidiennes de cette histoire qui leur aura fortement porté ombrage au cours des trois dernières années (démotivation, sentiment d'être victime d'une injustice, impression de ne pas être soutenus par la société dans leur travail) les policiers auront subi des dommages concrets dans cette affaire : deux se sont vus refuser une promotion, en attendant que le dossier en déontologie trouve sa conclusion, d'autres se sont vus refuser une inscription à la liste d'admissibilité aux missions de paix.

Il n'est certes pas déraisonnable de douter du sérieux de la démarche des plaignants, membres de gangs de rue, ou encore de se questionner sur l'objectif véritable qu'ils poursuivaient lors du dépôt de leur plainte.

Quoi qu'il en soit, il est désolant de constater que cette saga est une autre illustration éloquente à l'effet que tout ne tourne pas rond au «royaume» de la déontologie policière et que ce sont encore et toujours les policiers sur le terrain faisant l'objet d'une plainte qui en paient le prix fort, notamment au niveau de leur plan de carrière. ●

---

*Est-il possible que les plaignants aient brillé par leur absence, le jour des audiences, parce qu'ils savaient pertinemment que leur plainte avait été portée, disons-le ainsi, « sous le coup de l'émotion » ?*

## Dix questions que l'on peut raisonnablement se poser sans attendre 1 377 jours...

- 1** Pourquoi le système de traitement des plaintes en déontologie policière a-t-il pris 1 377 jours pour disculper par défaut les policiers mis en cause alors que le système de justice n'aura mis que 220 jours pour traiter le dossier des deux suspects, et que le substitut du procureur général, quant à lui, n'en aura mis que 200 pour décider qu'il n'y avait pas lieu de porter d'accusations criminelles contre les policiers?
- 2** Peut-on rester perplexe quand on sait que 26 chefs de citation en déontologie ont été retenus contre les policiers alors que les plaignants ont eux-mêmes plaidé coupable à des accusations d'entrave au travail d'un agent de la paix, et qu'ils ont été reconnus coupables par défaut pour les constats d'infraction... pour lesquels ils avaient déposé une plainte pour rédaction de faux constats?
- 3** Est-il possible que les plaignants aient succombé à la tentation de porter plainte pour nuire aux policiers?
- 4** Est-il possible que les plaignants aient brillé par leur absence, le jour des audiences, parce qu'ils savaient pertinemment que leur plainte avait été portée, disons-le ainsi, «sous le coup de l'émotion»?
- 5** Peut-on émettre l'hypothèse, compte tenu de tout ce qui précède, que les avocats qui défendent les membres des bandes criminalisées puissent conseiller à leurs clients de déposer systématiquement des plaintes en déontologie lorsqu'ils sont arrêtés, pour se donner un outil supplémentaire dans leur guérilla juridique?
- 6** Si vous estimez que l'hypothèse émise à la question précédente est plausible, d'après vous, est-il normal que toutes les plaintes déposées en déontologie, peu importe qui les porte et dans quelles circonstances, déclenchent le même processus automatique d'enquête?
- 7** Quel est le coût de l'ensemble de cette procédure, si l'on tient compte des salaires et des frais pour l'ensemble des intervenants?
- 8** Comment mesurer les effets secondaires d'une telle «médecine» chez les policiers impliqués et leurs collègues immédiats?
- 9** D'après vous, s'ils avaient su ce qui leur arriverait, les policiers auraient-ils été tentés de ne pas intervenir le soir du 25 janvier 2002?
- 10** Toujours selon vous, si la même situation se reproduisait au cours des prochains mois, les policiers auront-ils le goût, ne serait-ce qu'un fugace instant, de regarder ailleurs?



# En temps de paix, la structure syndicale est une force tranquille

**Contrairement aux apparences, c'est quand tout va relativement bien qu'un délégué syndical peut le mieux travailler pour le bénéfice immédiat de ses collègues. Réflexion sur le syndicalisme de terrain...**

La lecture des médias nous a habitués à penser que le travail d'un syndicaliste se résume à négocier une convention aux trois ans, à préparer ses troupes pour un éventuel affrontement, à forcer la négociation jusqu'à la signature de la convention et, enfin, à administrer la convention et les inévitables différends qui s'ensuivent jusqu'à son échéance.

Dans certains syndicats, il s'agit d'une façon de faire tout à fait normale. Mais pas à la Fraternité, où la structure de représentation syndicale joue un rôle capital.

Il faut savoir que dès 1950, lors de la fondation de la Fraternité, une structure de représentation fut mise sur pied par le

*«Entre les sprints de négociation, la structure syndicale doit être considérée comme l'expression de la force tranquille de notre syndicat... Une tâche quotidienne.»*

bureau de direction. Formée de moniteurs nommés, et non pas élus, les moniteurs avaient pour mandat de «faire le lien entre les membres et le bureau du syndicat».

En mai 1957, rapporte-t-on encore dans *Solidarité et détermination – Histoire de la Fraternité des policiers et policières de la Communauté urbaine de Montréal*, l'exécutif décide de rendre électif le poste de moniteur aujourd'hui, nous parlons du duo délégué(e)-moniteur(trice) –, avec pour mandat «d'être les représentants des membres de l'exécutif de la Fraternité et les représentants de l'exécutif auprès des membres.»

## Un rôle accru

Si on peut penser que le rôle des représentants syndicaux prenait toute son importance à la négociation de la convention, il est clair qu'il est devenu très important entre les négociations, sur une base quotidienne, pour des aspects liés aux difficultés et aux particularités mêmes du travail de policier: stress, traumatismes, horaires de travail atypiques, isolement, etc.

La principale tâche d'un délégué et d'un moniteur constitue maintenant à apporter quotidiennement son soutien aux membres de son unité syndicale.

Rien au monde ne devrait avoir plus de valeur qu'une vie humaine. Dans leur pratique quotidienne, les policiers et policières sont confrontés de façon régulière à la diminution de la compassion et de la tolérance de notre société et au règne de l'indifférence à l'égard du sort des autres. Les nouvelles exigences, bien souvent

engendrées par les médias qui rediffusent sans arrêt le récit des mêmes erreurs, rendent le métier encore plus difficile.

Voilà pourquoi nos représentants syndicaux ont le mandat d'humaniser les rapports individuels et collectifs dans nos milieux de travail... Soutenir ses confrères de travail, c'est:

- Écouter jusqu'au bout pour que la personne se sente comprise et apaisée.
- Intervenir en situation de crise ou d'événement majeur pour limiter la désorganisation de la personne et l'aider à reprendre le contrôle de ses émotions.
- Accompagner, dans des démarches administratives, la personne qui le demande parce que tout lui semble au-dessus de ses forces.
- Faire un suivi pour que la personne se sente appuyée, soutenue.
- Sensibiliser les confrères et consœurs aux valeurs d'entraide collectives pour contrer l'individualisme et l'indifférence.
- Initier le travail syndical en participant aux rencontres et en faisant circuler l'information.
- Initier les membres moins expérimentés à prendre position et à se défendre.
- Être vigilant pour éviter l'irréparable.

La force de nos représentants syndicaux réside dans la connaissance de leur milieu de travail et de la qualité des contacts qu'ils entretiennent avec vous, confrères et consœurs. Rendons-leur hommage lorsqu'ils réussissent à vous faire voir votre syndicat non pas comme une police d'assurance, mais comme une ressource au quotidien. ●



# Patience et longueur de temps...

En poste depuis huit ans, Martin Roy, vice-président aux relations de travail, trace ici le bilan des actions de la Fraternité dans son secteur d'activités. L'entrevue a été menée par notre collaborateur, Frédéric Simonnot.

**Q. Quel bilan faites-vous après huit années passées à la Fraternité, à titre de responsable du dossier des relations de travail? Et comment qualifiez-vous le climat actuel avec l'employeur?**

**M.R.** J'en fais un bilan positif, je crois, et j'en suis très fier. Bien qu'il reste encore des batailles à mener, il est parfois intéressant et stimulant de se remémorer le travail accompli, entre autres choses parce que ça permet de dégager une perspective historique de notre travail. Il n'est donc pas inutile de rappeler de temps en temps le chemin parcouru, que ce soit dans nos publications ou par l'intermédiaire des délégués syndicaux. En ce qui concerne le climat, je l'ai toujours connu constructif et productif. Il est certain que, compte tenu de l'arrivée de la nouvelle direction en 2005, il y a tout un travail d'approvisionnement mutuel à faire pour réussir à maintenir le lien de confiance et de respect qui caractérise nos relations depuis le début des années 90, même quand les visions divergent fortement.

De toute façon, il faut comprendre que tout bouge constamment dans les relations de travail. Par exemple, depuis 1998, ça fait au moins trois fois qu'on restructure la Section intervention jeunesse. Il y avait eu abolition de la police jeunesse et on a fini par la recréer. Cette année, il y a eu redéfinition des tâches à la demande du Service, pour mieux lutter contre les gangs de rue. Bref, la plupart des dossiers ne se referment jamais longtemps.

**Q. Quels sont justement les dossiers importants qui ont été réglés à votre satisfaction et dont vous êtes le plus fier?**

**M.R.** Je suis arrivé en 98 alors qu'on était dans la négociation de la convention collective. On avait un gros problème sur les bras. Les jeunes policiers embauchés



après le 1<sup>er</sup> janvier 1997 se plaignaient à juste titre de discrimination, parce que la période requise pour atteindre le statut de première classe avait été haussée de 60 à 72 mois, alors que le salaire à l'embauche avait baissé de plus de 20%. Nous les avons soutenus et, en 1998, nous avons réussi à faire relever les trois premiers

---

*« Pour moi, il y a deux sortes de syndicalistes : ceux qui détestent les patrons et ceux qui aiment les travailleurs. Je suis du second groupe. »*



échelons salariaux. Certains policiers ont voulu aller plus loin. Ils ont créé en 2000 le groupe d'action pour l'équité salariale, le GAPES, qui a recueilli environ 800 signatures. Le GAPES a déposé une plainte à la Commission des droits de la personne pour discrimination en raison de l'âge et il nous a poursuivis, conjointement avec la Communauté urbaine de Montréal à l'époque. Nous avons finalement conclu un règlement à l'amiable avec les représentants du GAPES en 2003. En plus des 800 signataires, nous avons inclus 600 autres jeunes policiers dans cette entente. C'est un bon souvenir.

À part ça, il y a bien sûr le projet de la police d'arrondissement en 2001. Depuis la mise en place de la police de quartier en 96, il y avait beaucoup de grogne chez les membres. Les policiers se plaignaient surtout d'un certain isolement à cause de la réduction du nombre de policiers et, progressivement, d'une perte d'expertise liée au fait que les plus expérimentés d'entre eux partaient dans des sections plus spécialisées. Nous avons donc proposé le projet de la police d'arrondissement prévoyant 10 postes importants et 27 postes d'arrondissement au lieu des 49 existants. Nous demandions aussi le retour de sergents-détectives dans les postes, de chargés de relève des lieutenants et d'agents de circulation. Nous avons d'ailleurs fait de la publicité pour faire connaître ce projet à la population et

avoir l'opinion publique avec nous.

L'année suivante, le Service de police a commandé une étude pour évaluer la situation et il se trouve que cette étude a confirmé la validité de nos revendications. À partir de là, nous avons eu gain de cause et l'optimisation souhaitée a pu avoir lieu avec le passage à 39 postes et le retour d'un enquêteur, un lieutenant et un agent de circulation par poste à compter de janvier 2004. Cela dit, le travail d'optimisation est toujours en cours. D'ailleurs, en janvier dernier, il y a eu rétablissement d'une section de sécurité routière composée de 133 nouveaux policiers, à notre plus grande satisfaction. Dès les débuts du projet de police de quartier, nous avons dénoncé l'abolition des agents de circulation. Dix ans après son abolition, la section renaît. Il faut savoir être patient...

### **Q. Vous souvenez-vous d'autres bons coups ?**

**M.R.** Après le 11 septembre 2001, les paramètres de sécurité ont augmenté dans les aéroports. Nous avons donc fait des représentations auprès du SPVM pour que des policiers soient présents en permanence à l'aéroport Trudeau, ce qui a donné lieu à la création du service aéroportuaire, avec une quarantaine de nouveaux postes. La section tactique, «l'anti-émeute», a été fusionnée à l'hiver 2002 avec les groupes d'intervention et on est passé d'une quarantaine de policiers à

environ 250 aujourd'hui dans le Groupe d'intervention tactique. Nous avons aussi obtenu la création de plusieurs postes de seniors dans des sections spécialisées comme la Surveillance physique, le Groupe technique d'intervention (SWAT), l'unité canine, l'unité cavalerie.

### **Q. Quels sont les dossiers qui vous occupent le plus en ce moment ?**

**M.R.** Il y a bien sûr la *Loi sur la police* adoptée en juin 2000, qui ne fait pas du tout notre affaire, non pas tant au niveau de ses principes que de ses modalités d'application. Quand je parle de cette loi, j'aime bien rappeler que le projet de loi initial présenté en 1999 était encore pire et que nous avons quand même réussi à l'améliorer à plusieurs égards. Nous continuons patiemment à nous attaquer à ses aspects les plus irritants. À l'heure actuelle, nous avons trois dossiers pendants devant les tribunaux. Nous contestons notamment l'article 119, qui prévoit la destitution d'un policier reconnu coupable d'un acte criminel pur, notamment parce que nous sommes la seule profession soumise à ce genre de mesure. Nous considérons que c'est inconstitutionnel et contraire à la Charte des droits et libertés de la personne. Nous réclamons donc depuis 2002 que le policier reconnu coupable soit aussi entendu par notre comité de discipline. Selon nous, c'est à cette instance que revient la décision, comme c'est le cas dans n'importe quel ordre professionnel.

Nous contestons également l'article 260 sur la délation obligatoire des policiers entre eux, même sur la foi de simples oui-dire. Selon nous, les policiers ne devraient être tenus de ne dénoncer

---

*« Dans tout dossier, il y a une dimension humaine et je suis là pour faire en sorte qu'on ne l'oublie jamais. C'est primordial pour moi. »*

que les crimes dont ils sont les témoins directs. Dans la foulée, nous demandons que l'article 262 soit revu de manière à accorder l'assistance d'un avocat à tout policier tenu de collaborer à une enquête.

Nous nous battons aussi contre l'article 286 concernant les allégations. Aujourd'hui, toute allégation criminelle contre un policier doit être rapportée par le service de police au ministère de la Sécurité publique. On doit faire une enquête complète et soumettre le dossier à un procureur de la Couronne. Nous ne sommes pas d'accord avec cette procédure, car il y a une immense majorité de dossiers farfelues. En fait, la proportion des dossiers de plainte criminelle dans lesquels les policiers sont accusés n'est que de 6%! Ce que nous demandons, c'est que la procédure ne s'enclenche qu'après le dépôt d'une plainte officielle, et non pas d'une simple allégation, et qu'une enquête préliminaire soit effectuée pour déterminer si la plainte est fondée. Il ne faut pas oublier que ce genre d'enquête peut avoir de lourdes conséquences sur la vie et la carrière du policier. En plus, c'est le genre de dossier qui peut durer longtemps. C'est très dur à supporter quand on n'a rien à se reprocher.

#### **Q. Y a-t-il d'autres environnements législatifs à modifier?**

**M.R.** Oh oui! Par exemple, le projet de loi 80. Nous revendiquons ce qu'on appelle la radiation du dossier déontologique d'un policier après un certain laps de temps, le droit au pardon en quelque sorte. Nous voulons aussi amender le projet de loi 88 sur la sécurité privée de manière à déterminer précisément le rôle et le domaine d'intervention de tous et chacun pour mettre fin

à la confusion actuelle. Le gouvernement parle aussi depuis peu de temps de remettre des cinémomètres sur les routes. Nous nous y opposons comme au début des années 2000, notamment parce que le conducteur n'est pas toujours le propriétaire du véhicule et que nous y voyons une atteinte à la vie privée. D'autre part, nous considérons que la sécurité routière, c'est le travail des policiers, un travail qui comprend non seulement la répression, mais aussi le contact humain et la prévention.

#### **Q. Qu'est-ce qui vous motive à continuer de vous battre pour les membres?**

**M.R.** C'est simple : j'aime faire avancer les choses, j'aime participer aux débats de l'heure, j'aime organiser les choses et j'aime être sûr qu'on a tenu compte du facteur humain quand on change quelque chose dans notre cadre de travail.

Pour moi, il y a deux sortes de syndicaliste : celui qui déteste les patrons et celui qui aime les travailleurs. Je suis du second groupe. Pour faire ce que je fais, il faut aimer servir et aider les autres. En ce moment, je fais la tournée de la nouvelle section de Sécurité routière pour voir comment l'implantation se passe et pour voir ce qui pourrait être amélioré. Dans tout dossier, il y a une dimension humaine et je suis là pour faire en sorte qu'on ne l'oublie jamais. C'est primordial pour moi.

J'aime également faire en sorte que les choses fonctionnent bien. On ne se rend pas compte du travail qu'impliquent certains événements spéciaux comme les championnats du monde de la FINA ou la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques l'an dernier. Il y a

quantité d'aspects à considérer : la disponibilité, la sélection en fonction de critères comme l'ancienneté, le déploiement des effectifs, les horaires de travail, les conditions particulières, etc. Ça prend des mois d'organisation, ce genre de choses, surtout quand c'est l'été et que de nombreux policiers sont en vacances. Juste pour la FINA, je me souviens, on avait besoin de réunir plus de 300 policiers par semaine!

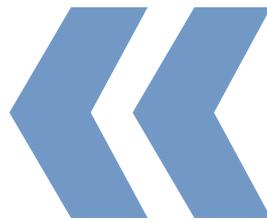
#### **Q. Quels sont les dossiers qui vous occupent actuellement?**

**M.R.** On a un comité paritaire de négociation continue consacré à la réorganisation du travail et je dois dire que la plupart des dossiers se règlent là. En ce moment, il y a deux dossiers qui nous occupent particulièrement. Le premier concerne les horaires de travail. Nous tentons de mettre en place un projet pilote pour tester l'application de relèves fixes et la satisfaction des membres. Le deuxième, c'est la rémunération des heures consacrées aux travaux liés à la formation continue comme ça se fait partout ailleurs. D'autre part, les sergents et sergents-détectives qui supervisent du personnel veulent la parité salariale avec les superviseurs des postes de quartier. Ça, par exemple, c'est une demande qui va être discutée dans le cadre de la négociation de la prochaine convention, en même temps que les clauses salariales et les points techniques.

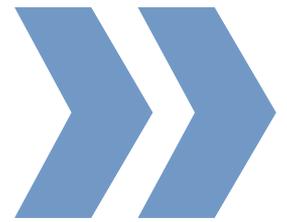
À part ça, je me suis donné l'objectif de faire en sorte de rattraper le retard accumulé en ce qui a trait aux griefs en arbitrage. Le rythme a commencé à s'accélérer cet automne et bientôt, nous n'aurons plus que des dossiers contemporains à traiter! ●



Les



Y



**Avec la permission de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés, qui l'avait déjà publié sur son site, nous reprenons dans *La Flûte* ce texte de Jean-François Barbe qui traite de la génération Y et du métier de policier. À condition de ne pas le prendre au pied de la lettre, il n'est pas inutile de prendre connaissance de cet article, même si les avis à son sujet peuvent être partagés. Veuillez considérer qu'il s'agit d'une autre façon, de la part du département de la recherche et des communications, d'alimenter votre réflexion.**

**F**in 2004. Lors d'un colloque sur les 25 ans des policières au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), une enseignante du Collège de Maisonneuve secoue l'assistance en remettant en question des poncifs admis sur la jeunesse. «Les policiers

nouvellement diplômés sont de meilleurs techniciens que leurs prédécesseurs, mais leurs habiletés émotives sont moins développées», déclare alors Chrystiane Cabana. La solution, d'après ce professeur en techniques policières, consiste à renforcer l'encadrement des recrues.

L'auteur de ces audacieux propos a depuis ce temps pris sa retraite. Mais si son constat – et son remède – avaient frappé juste? Et que cela s'appliquait à l'ensemble d'une génération, regroupée sous l'enseigne «Génération Y»?



# sont parmi nous !

## Tout m'est dû

Les membres de la génération dite Y, nés entre 1978 et 1994, seraient-ils ceux à qui tout est dû? Plusieurs le pensent dans le monde du travail, dont un auteur australien de livres d'affaires, Peter Sheahan, qui décrit cette cohorte comme étant la *entitlement generation* (*HR Monthly*, 16 décembre 2005). En fait, on la désigne par la lettre Y pour deux raisons. Elle suit, chronologiquement parlant, la génération X (qui va jusqu'au début de la quarantaine) et la lettre Y se prononce en anglais comme l'adverbe anglais *Why*, le «pourquoi?» que ses membres sont censés utiliser à tout propos. Car ces jeunes aiment poser beaucoup de questions.

Alain Sirois est directeur des formations initiales à l'École nationale de police du Québec. Il chapeaute l'indispensable formation de quinze semaines qui procure le permis d'exercice aux policiers nouvellement diplômés en techniques policières. «Je ne conteste pas le constat de madame Cabana, dit-il. Nos recrues affichent un fort profil intellectuel. Il faut dire que les onze collègues québécois autorisés à donner la formation en techniques policières reçoivent annuellement de quatre à cinq mille demandes pour huit cents places disponibles. On exerce donc un tri très sévère. Je constate cependant

que l'apprentissage social des jeunes est peut-être moins complet que dans les générations précédentes.» Ainsi, ces jeunes auraient de la difficulté à gérer les échecs. «Il faut sans cesse leur dire qu'un échec n'est pas la fin du monde.» Les moins de trente ans sont en outre très perméables à l'influence de leurs pairs. «Les valeurs personnelles et sociales sont moins solidement ancrées», explique Alain Sirois qui œuvre depuis 1976 dans le réseau collégial.

«On a davantage d'enfants rois que par le passé», affirme pour sa part Gilles Derouin, enseignant en techniques policières au Collège de Maisonneuve. Policier de trente et un ans de carrière et ex-conseiller de Michel Sarrazin à la tête du SPCUM, Gilles Derouin enseigne aux futurs policiers depuis plus de vingt ans. Il constate que les jeunes actuels sont des «oui, mais...».

«On leur a toujours donné droit de parole et droit à la critique. Ils ont été élevés ainsi. Dans un contexte paramilitaire comme celui de la police, ces attitudes ne sont cependant pas toujours les

bienvenues. Ce sont là des choses qu'il faut leur apprendre», dit-il.

## Une génération égoïste?

L'abondance de ménages à enfants uniques dont sont issus bien des jeunes de la génération Y aurait-elle été jusqu'à produire une génération d'égoïstes, autre qualificatif utilisé par Chrystiane Cabana? Historien de métier spécialisé dans l'étude de la jeunesse, Éric Bédard ne partage pas cet avis. «Parlant d'égoïsme, regardez les contrats des années quatre-vingt-dix», rétorque-t-il, rappelant les déboires des fameuses «clauses orphelins». Ces clauses de disparité de traitement protégeaient les plus anciens aux dépens des plus jeunes. Après avoir fait l'objet de combats épiques dans les années quatre-vingt-dix, ces clauses sont désormais battues en brèche par la Commission des normes du travail.

Les Y réclament plus facilement que leurs aînés des conditions favorisant leur épanouissement personnel, estime Gilles Derouin. «Ils ne disent pas automatiquement oui lorsqu'on leur demande de faire

---

*«Parlant d'égoïsme, regardez les contrats des années quatre-vingt-dix, rétorque-t-il, rappelant les déboires des fameuses clauses orphelins.»*

des doubles quarts de travail. Mais est-ce une mauvaise chose? Ils n'ont pas nécessairement tort de penser à eux. Ils ont nombreux à vivre les conséquences de divorces, de parents qui ont trop mis sur leur carrière et qui se sont séparés. C'est peut-être un retour du balancier.»

Un retour que favorise un marché du travail qui leur est extrêmement favorable. Au SPVM, où les portes étaient fermées de la fin des années soixante-dix jusqu'au milieu des années quatre-vingt, pas moins de deux cent vingt-quatre policiers ont été embauchés en 2004, soit un pourcentage équivalant à 5% des effectifs totaux des quatre mille deux cents policiers permanents. Depuis 2003, les départs à la retraite ont affecté pas moins de 8% des effectifs de l'organisation.

Ces conditions du marché du travail, meilleures que jamais, favorisent évidemment la satisfaction des demandes de réaménagement en milieu de travail. «Avec un taux de chômage moins élevé que dans les années quatre-vingt, les demandes ont plus de chances d'être satisfaites», affirme Diane-Gabrielle Tremblay, professeur à la Télé-Université et spécialiste de la conciliation travail-famille. Ainsi, observe-t-elle, «les Suédois vivent une meilleure organisation du travail, car le taux de chômage est très faible chez eux».

### Coaching en vue

Les conditions sont bonnes pour des changements significatifs. «La génération Y désire une approche de leadership d'influence. Cela exige d'écouter, de croire en l'autre et de voir les aspects positifs même dans des situations difficiles. Le

modèle qui s'adapte mieux à la génération Y est celui du **coaching**», estime Jean-Philippe Naud, psychologue organisationnel au Groupe Aon. C'est d'ailleurs la solution qu'ont adoptée des organisations policières ou de formation des futurs policiers.

«Dans les postes de police du SPVM, on trouve dorénavant un homme d'expérience, qui a pour tâche d'accompagner les plus jeunes. C'est un rôle informel, mais qui procure à celui qui l'occupe une rémunération additionnelle, signale Gilles Derouin. On ne peut d'ailleurs plus faire comme à mes débuts dans la police où les jeunes travaillaient toujours avec un plus vieux. Aujourd'hui, nos policiers sont très jeunes, plus de 60% ont moins de dix ans d'ancienneté!» Cette approche est qualifiée de prometteuse par Alain Sirois de l'École nationale de police. «C'est peut-être une bonne façon d'assurer la transmission des valeurs et d'améliorer les qualités de savoir-être», dit-il.

Éviter d'aborder les gens selon leur catégorie d'âge. «Un Y peut agir comme un boomer, illustre le psychologue Jean-Philippe Naud du Groupe Aon. Les spécialistes en ressources humaines doivent s'intéresser à la personne avant tout, et non la définir à partir de sa génération.»

Le succès du **coaching** en entreprise repose sur des convictions, non sur un effet de mode. «L'entreprise doit y croire. Cela se vérifie par exemple par le temps consacré au coaching pendant les heures de travail», ajoute Jean-Philippe Naud.

Les Y consultent les sites Web des entreprises et organisations afin

d'évaluer leur pertinence par rapport à leurs valeurs personnelles. Le site doit donc inclure de l'information sur les programmes de formation, les parcours de carrière, les occasions de mentorat et l'équilibre travail-famille (**Recruiting the four generations** par Giselle Kovary et Adwoa Buahene. Canadian HR Reporter, 23 mai 2005).

L'offre d'avantages sociaux à la carte intéresse les Y. Par exemple : des journées de congé ou de vacances en échange des heures supplémentaire ; une cotisation payée à un club de conditionnement physique contre l'abandon d'une assurance-dentaire (**How to Deal** par Andrea Davis. Benefits Canada, octobre 2005).

Les Y craignent l'ennui comme la peste. Un sur trois, selon un sondage commandité par Randstad Canada, pense rester en place plus de deux ans, comparativement à deux sur trois pour leurs aînés (**They're young and they're restless**, par Eric Beauchesne, CanWest News, 23 septembre 2004). Toutefois, chaque emploi comporte sa part de répétition. Afin d'éviter les départs intempestifs causés par l'ennui, des consultants ontariens en gestion de carrière recommandent de suivre les Y de près par la formation et le coaching (**They are your future : Attracting and retaining Generation Y**, par Barbara Kofman et Kaitlin Eckler. Canadian HR Reporter 25 avril 2005) (JFB). ●

Jean-François Barbe est journaliste indépendant.



JEAN-FRANÇOIS CIMON  
REPRÉSENTANT PARITAIRE EN SST  
ET STEEVE LAGUEUX  
REPRÉSENTANT PARITAIRE EN SST



# Naissance d'un nouvel outil intranet au SPVM !

**Nous savons tous qu'un accident de travail implique des conséquences autant pour l'organisation que pour la personne concernée. Pensons à l'équipe de travail qui, pour un temps indéterminé, fonctionnera avec un effectif réduit, à l'impact personnel, professionnel et familial chez la personne touchée.**

**A**fin de promouvoir la santé et la sécurité du travail et dans le but d'améliorer nos communications, nous en étions depuis plusieurs mois déjà à développer un environnement informatique touchant le volet santé et sécurité du travail sur le site intranet du SPVM.

Nous sommes fiers de vous annoncer que mars 2006 est marqué par la mise en place d'un site intranet au SPVM dédié à la santé et la sécurité du travail. Ce site est réalisé afin de vous fournir des informations relatives à la santé et la sécurité du travail dans le but de rejoindre l'ensemble du personnel policier.

Vous trouverez sur ce site :

- la structure SST au SPVM ;
- les rôles et responsabilités des différents comités ;
- la réglementation (LSST, LATMP, Règlements) ;
- des fiches techniques sur les risques infectieux et de contamination, le protocole lors d'un contact à risque ;
- des communiqués paritaires ;
- des publications d'intérêt pour le travail policier ;
- de l'information générale ;
- le traitement des accidents de travail ;
- des statistiques ;
- des liens utiles.

**Cette année, nous avons ensemble un objectif à atteindre. En effet, le directeur général de la Ville a fixé un objectif aux arrondissements ainsi qu'aux différents services. Notre objectif au Service de police est de diminuer nos accidents de travail de l'ordre de 5%.**

En rapport avec les accidents de travail et maladies professionnelles, saviez-vous que nous avons ouvert à la CSST 271 dossiers en 2003, 297 en 2004 et 324 en 2005 et ce, sans compter les registres de premiers soins et premiers secours? Comme vous pouvez le constater, nous avons beaucoup de travail à faire pour atteindre l'objectif. Alors, la SST, parlons-en!

Nous aimerions remercier monsieur Pierre Chauvette, conseiller, ainsi que monsieur Stéphane Racicot, programmeur deux personnes importantes pour la réalisation de notre projet.

On peut accéder à ce nouvel outil en cliquant dans la rubrique des sites spécialisés dans l'intranet du SPVM. 



## Le Conseil de direction de la Fraternité

# À votre service...

**Connaissez-vous bien les fonctions des membres du Conseil de direction de la Fraternité? Connaissez-vous leurs devoirs, leurs engagements? Connaissez-vous bien leurs obligations? Voici une description du contexte de travail des membres du Conseil de direction de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, ainsi que la description de chacun des postes.**

### À surveiller!

Les deux prochaines années seront chargées de défis!

Ce sont deux années d'élection, où les 6 postes du conseil de direction seront mis en jeu. Nous sommes actuellement en pleine négociation du fonds de pension, en plus de commencer la négociation de la convention collective qui vient à échéance le 31 décembre 2006.

### Calendrier des élections au conseil de direction

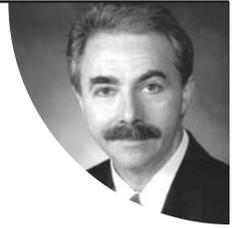
- 19 avril 2006** 1<sup>er</sup> affichage, ouverture de la période de mise en candidature
- 2 mai** 2<sup>e</sup> affichage et fermeture de la période de mise en candidature
- 9 mai** Assemblée électorale
- 13 juin** Dépouillement si nécessaire

**L**e conseil de direction a bien sûr des devoirs syndicaux face à ses membres. Mais sa tâche ne se limite pas à ses membres. Le conseil est aussi appelé à exercer des fonctions patronales auprès de son personnel. Il doit remplir des fonctions de gestion des ressources humaines, comme par exemple organiser, contrôler et planifier le temps de travail du personnel.

Les membres du conseil de direction se passent, à tour de rôle, le téléavertisseur d'urgence qui permet à la Fraternité d'être sur la ligne de feu lorsque des événements se produisent dans la vie professionnelle des policiers. Lorsqu'ils sont «de garde», comme on dit, vos élus sont disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Ils sont toujours là s'il faut assister un membre qui a un problème professionnel ou lorsque celui-ci a besoin d'être accompagné pour rencontrer son employeur et autres autorités.

Au moins une fois par mois, de façon formelle, et au moins une fois par semaine de façon informelle, vos 6 élus s'assoient autour de la fameuse table ronde, chacun à sa place respective, devant les nombreux dossiers empilés. Ils sont prêts à discuter, défendre et argumenter tous les points possibles. Les heures passent et les décisions sont toujours prises dans le meilleur intérêt de la Fraternité et de ses membres.

**DENIS MONET**  
VICE-PRÉSIDENT AU SECRÉTARIAT  
ET LA TRÉSORERIE



Le plus exigeant pour les élus du Conseil de direction, c'est la disponibilité... On n'y compte pas ses heures de travail, qui s'étalent sur 5 jours et qui empiètent souvent sur celles que l'on voudrait consacrer à sa vie personnelle et familiale. Difficile pour les membres du Conseil de direction de concilier travail et famille, mais malgré tout, ils réussissent toujours à s'entendre et à puiser la force souhaitable pour mener à bien le travail d'équipe!

La Fraternité s'entoure de personnes intègres qui ont des valeurs et des principes.

La gestion n'étant pas toujours facile, les élus ont besoin de souplesse, mais aussi de fermeté pour pouvoir parfois dire non.

Mais une chose est certaine: vos élus sont là par conviction. Ils savent défendre leurs points, même si ce n'est pas toujours évident! Ils se battent pour vous et pour vos droits. Lorsqu'ils embrassent une cause, ils savent la soutenir jusqu'au bout. C'est ce qu'on appelle une vraie Fraternité...

Vous pouvez compter en tout temps sur vos 6 collègues du Conseil de direction pour vous assister et pour

protéger dans vos droits. Et souvenez-vous toujours d'une chose: s'ils sont 6 à la Fraternité pour vous appuyer, ce qui peut sembler pour certains beaucoup, il y avait, au 1<sup>er</sup> mars 2006, 128 cadres non syndiqués au SPVM! Et Dieu sait qu'ils ne partagent pas nécessairement tous le même objectif que nous, à savoir, vous rendre la vie plus facile.

Et rappelez-vous que les postes du Conseil de direction ne sont jamais, pour ceux qui les occupent, acquis! Ce sont des postes d'élus... et combien prenants!

## LE CONSEIL DE DIRECTION, EN FÉVRIER 2006

*Dans l'ordre habituel, le vice-président exécutif, **Pierre-David Tremblay**, le vice-président au Secrétariat et à la trésorerie, **Denis Monet**, le président, **Yves Francoeur**, le vice-président à la Prévention et aux relations avec les membres, **Robert Boulé**, le vice-président aux Relations de travail, **Martin Roy**, et enfin, le vice-président à la Recherche et aux communications, **Mario Lanoie**.*



# La description des postes

## Le président

Le président planifie, organise, coordonne et contrôle toutes les opérations de la Fraternité. Il se définit comme le représentant des membres de la Fraternité et son rôle est de défendre leurs droits. Il est aussi l'image des membres à l'extérieur.

Le président est le porte-parole officiel de la Fraternité sur tout sujet concernant les orientations, les prises de position et les opinions de la Fraternité. Il est de plus le responsable dûment enregistré et habilité en vertu de la législation applicable au lobbying, au bénéfice de la Fraternité.

Le président supervise et dirige la négociation des conventions collectives.

Il entretient des liens avec la direction du Service de police de la ville de Montréal afin de représenter les membres de la Fraternité.

Il voit à ce que la Fraternité surveille l'application du pouvoir à l'intérieur du Service de la police de la ville de Montréal et que les décisions qui y sont prises soient conformes à l'application de la convention collective, à l'idéologie de la Fraternité et aux prises de position de cette dernière.

Il surveille la formulation et la mise sur pied de politiques gouvernementales en ce qui concerne l'administration de la justice et la gestion des corps policiers.

Il représente la Fraternité auprès des instances gouvernementales en matière de sécurité publique pour la mise en place de tout projet, étude ou rapport pouvant affecter le présent et l'avenir des membres.

Il entretient des rapports avec des spécialistes extérieurs pour supporter les

démarches entreprises ou à entreprendre, afin d'aider dans la recherche de solutions aux problèmes de tout ordre.

Il voit à l'application des politiques à l'intérieur de la Fraternité, c'est-à-dire, à ce que les dirigeants du conseil de direction respectent les prises de position de la Fraternité et les objectifs d'opération de l'organisation.

Il exécute ou fait exécuter toute autre tâche pouvant assurer un fonctionnement plus efficace de la Fraternité, dans le but d'assurer le mieux-être de tous les membres.

Il remplit toutes les fonctions qui lui sont dévolues par les Statuts et règlements y compris présider toutes les assemblées de la Fraternité et de son conseil de direction, voir au maintien de l'ordre, à l'application des Statuts et règlements de la Fraternité et à la surveillance générale sur les affaires de la Fraternité et des vice-présidents.

Il signe également tous les documents officiels, chèques, lettres de change, traites ou autres documents bancaires relatifs à l'administration de la Fraternité.

Il possède un vote prépondérant sur toute question soumise au conseil de direction ou à l'assemblée générale, qu'il exerce seulement si ce vote peut changer le résultat, c'est-à-dire lorsqu'il y a partage égal des voix. Il remplit également toute autre fonction qui peut lui être confiée par l'assemblée générale ou le conseil de direction.

### Implication dans les comités:

Le président est un membre ex officio de tous les comités.

## Le vice-président exécutif

Le VP exécutif assiste le président dans tous ses devoirs et, en son absence ou lorsque le président est incapable d'agir par suite d'une absence, d'une maladie, ou pour toute autre raison, il le remplace dans ses fonctions et exerce tous ses pouvoirs.

Il coordonne et contrôle le travail des vice-présidents.

Il coordonne en particulier l'élaboration des objectifs et la définition des priorités de la Fraternité, ainsi que l'allocation des budgets en fonction de ces objectifs et priorités.

Il propose et applique des mécanismes pour assurer le suivi et la révision des objectifs et priorités.

Il propose les politiques de gestion du personnel de la Fraternité et assure la supervision générale de tout le personnel.

Il est responsable de la planification et de l'organisation des activités de formation à l'ensemble des membres du conseil de direction et des employés.

Il est responsable de la gestion du parc informatique.

Il est responsable de la coordination des différents comités.

Il supervise et contrôle les activités corporatives.

Il exécute toute autre tâche qui peut lui être demandée par le président ou par le conseil de direction.

### Implication dans les comités:

I.D.P. (S.I.T.I.), Sommet de Montréal, Activités sociales et corporatives, Analyse stratégique, BIG TEN, Négociation, Placements, Voies et moyens.

## Le vice-président au Secrétariat et à la trésorerie

Il est responsable des documents officiels de la Fraternité et, en particulier, il tient les procès-verbaux de toutes les assemblées des membres et des réunions du conseil de direction.

Il est responsable du déroulement des élections des membres aux différents postes de dirigeants du conseil de direction au sein de la Fraternité et exerce dans ce domaine les pouvoirs et responsabilités prévus aux présents Statuts.

Il est responsable de la gestion et du contrôle des finances de la Fraternité, à l'exception de l'établissement des budgets comme tel et, à ce titre, il planifie, supervise et contrôle :

- la préparation des états financiers ;
- la gestion des opérations financières de la Fraternité ;
- l'application et le suivi des politiques budgétaires.

Il est en particulier responsable de l'organisation et de la gestion des assurances collectives offertes aux membres.

Il assiste le vice-président exécutif dans l'élaboration des budgets de la Fraternité, en fonction des objectifs et priorités.

Il est responsable de la gestion des immeubles et des équipements.

### **Implication dans les comités :**

Garderie en milieu de travail, Assurances, Condition féminine, Liaison FPPM et autres organismes, Placements.

## Le vice-président aux Relations de travail

Il planifie, supervise et contrôle toutes les activités de la Fraternité reliées :

- à l'interprétation et à l'application de la convention collective ;
- au règlement des conflits et des différends entre la Fraternité, ses membres et la direction du Service de police, en matière de :
  - griefs ;
  - déontologie et discipline ;
  - réparation en matière de santé et sécurité du travail.

Il organise et coordonne le processus de négociation des conventions collectives et des ententes avec l'employeur.

### **Implication dans les comités :**

Aviseur, Formation policière, PRMP, Réorganisation du travail, Analyse stratégique, BIG TEN, Griefs, Négociation, Table de Concertation (APPQ, FPMQ et Sommet syndical)

## Le vice-président à la Recherche et aux communications

En collaboration avec le président, il propose et met en application les politiques et les stratégies concernant :

- l'étude des dossiers de fond et la préparation des positions et des mémoires de la Fraternité sur toutes les questions touchant l'organisation et la réglementation du travail policier ;
- les communications de la Fraternité et les mécanismes d'information écrits et électroniques avec les membres ;

- la formation et le perfectionnement des délégués et des membres.
- Il est responsable du maintien et de l'amélioration de la structure des représentants syndicaux, de la liaison avec les délégués et de leur mobilisation.

### **Implication dans les comités :**

Formation policière, Coordination en santé et sécurité du travail, PAPP, Condition féminine, Représentants syndicaux et Voies et moyens.

## Le vice-président à la Prévention et aux relations avec les membres

Le VP à la Prévention et aux relations avec les membres est responsable de maintenir une relation étroite entre le conseil de direction et les membres de la Fraternité et, à ce titre, planifier, superviser et contrôler les activités d'organisation et de mobilisation syndicale.

Il est responsable du volet prévention en matière de santé et sécurité au travail.

Il planifie, supervise et contrôle les activités d'entraide et de loisirs.

En collaboration avec le vice-président au Secrétariat et à la trésorerie, il planifie, supervise et contrôle les activités de secours aux membres en difficulté.

Il est responsable du volet reconnaissance et de la qualité de vie au travail.

### **Implication dans les comités :**

Commercialisation des services, Coordination en santé et sécurité du travail, PRMP, PAPP, Uniformes et équipement, ACPP, Blessés en devoir, Café Bistro Cibo, FPMQ, Griefs, Représentants syndicaux. 🌐



# Grippe aviaire

# La Ville et le SPVM préparent leurs plans



Et si la grippe aviaire venait à frapper Montréal ? Le présent article, qui a l'immense mérite de bien expliquer les risques associés à une éventuelle pandémie d'influenza, a été rédigé par Stéphanie Jecrois, Isabelle Lefebvre et André Poirier, des professionnels de la Ville et du Service de police de la Ville de Montréal. La Fraternité, qui suit de très près le dossier des préparatifs à une éventuelle pandémie, est heureuse de pouvoir le reproduire dans les pages de *La Flûte* et vous incite fortement à le faire circuler autour de vous.

Une collaboration de :

Montréal 



 Fraternité des policiers et policières de Montréal



**ROBERT BOULÉ**  
VICE-PRÉSIDENT À LA PRÉVENTION  
ET AUX RELATIONS AVEC  
LES MEMBRES



# d'intervention

**L**a grippe aviaire fait régulièrement la manchette. C'est à la fois inquiétant et rassurant. Inquiétant parce qu'elle continue de se propager ; rassurant parce que cela démontre qu'on sait la suivre à la trace et y réagir rapidement. La traque est mondiale, nous y participons aussi.

Une pandémie d'influenza humaine aurait des impacts importants non seulement sur la santé des personnes mais aussi sur tous les secteurs d'activités : organisation des services publics (incendies, police et santé) et commerciaux, industries, transports, échanges internationaux. Aussi, il est essentiel que tous les secteurs se préparent à une telle éventualité. Le gouvernement du Québec prépare un Plan québécois de lutte à la pandémie dont le volet santé a été déposé ce 9 mars par le ministère de la Santé et des Services sociaux. L'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal et sa Direction de santé publique entendent déposer en mai le volet « santé » d'un Plan montréalais de lutte contre la pandémie d'influenza.

## Qu'est-ce que la grippe aviaire ?

L'influenza aviaire, également connue sous les noms de grippe aviaire ou grippe du poulet, est une infection virale contagieuse qui affecte toutes les espèces d'oiseaux (volailles, oiseaux de compagnie et oiseaux sauvages) et qui, dans certaines circonstances où il y a des contacts très étroits avec des volailles infectées, peut se transmettre à un humain. La grippe aviaire, qui touche actuellement les oiseaux sauvages et domestiques dans le monde, n'est pas encore présente en Amérique du Nord.

## Qu'est-ce qu'une pandémie d'influenza ?

La pandémie d'influenza est une épidémie à l'échelle planétaire. Une pandémie d'influenza est provoquée par un virus qui a subi des changements majeurs et qui est complètement différent des virus de l'influenza saisonniers qui circulent à chaque année. Comme la population a peu ou pas de protection contre ce virus, cela peut se traduire par un grand nombre de personnes malades ; le nombre de décès est alors beaucoup plus important.

Nous sommes en présence d'un virus causant une pandémie d'influenza si :

- il cause des infections humaines ;
- il est responsable d'une morbidité et d'une mortalité élevées ;
- il se transmet facilement de personne à personne.

Il n'y a pas de pandémie d'influenza actuellement au Canada ni à travers le monde.

Source : Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec

La Ville de Montréal, à l'instar d'autres grandes villes canadiennes, est à élaborer un Plan particulier d'intervention (PPI) pour l'agglomération de Montréal qui s'ajustera et bonifiera les plans international, national et provincial. Ce plan a pour objectif de prévoir et planifier des interventions qui sont sous la responsabilité de l'agglomération de Montréal en cas de pandémie d'influenza.

Quant au SPVM, un comité opérationnel a été mis sur pied sur lequel sont représentées les unités telles que les ressources humaines, les services

juridiques, les communications et le comité paritaire dont la coordination est assurée par la Planification opérationnelle. Son mandat consiste à élaborer un plan d'action découlant de la mission du Service et répondant aux réalités et aux besoins de notre personnel sur le terrain.

### Un virus transmis par les oiseaux sauvages

Ce virus, hautement mortel **pour les oiseaux**, est disséminé par les oiseaux sauvages aux élevages d'oiseaux domes-

tiques avec lesquels ils entrent en contact au cours de leur migration annuelle. Dans certaines conditions où des oiseaux domestiques malades et des humains cohabitent et lors de leur manipulation (jeux d'enfants, abattage) le virus peut être transmis à des personnes.

Des 200 personnes ayant attrapé la grippe aviaire, principalement en Asie, 96 en sont mortes. **Présentement, aucun cas de grippe aviaire de type H5N1 de cette souche n'a été détecté au Canada, ni chez les oiseaux, ni chez les humains.**

## Réduire les risques

Selon le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, le meilleur moyen de se prémunir contre l'influenza et de diminuer le risque éventuel de croisement entre les virus de la grippe aviaire et de la grippe saisonnière (influenza) est de se faire vacciner contre l'influenza.

### Qu'est-ce que la grippe saisonnière (influenza)?

L'influenza, communément appelée grippe, est une infection des voies respiratoires causée par un virus. Il est important de ne pas confondre l'influenza avec d'autres infections respiratoires banales, comme le rhume.

### Quels sont les symptômes de la grippe (influenza)?

La grippe est une maladie infectieuse à virus influenza qui se caractérise principalement par :

- de la fièvre ;
- de la toux ;

- un mal de gorge ;
- des maux de tête ;
- des frissons ;
- des douleurs musculaires et de la fatigue.

Les antibiotiques ne sont d'aucune efficacité contre le virus lui-même.

Quelques mesures de prévention pour réduire les risques de propagation de la grippe saisonnière :

- Lavez-vous les mains fréquemment ;
- Ayez à votre disposition des mouchoirs en papier ;
- Déposez –les dans une poubelle après utilisation ;
- Évitez de partager les objets que vous portez à la bouche (verres, pailles, ustensiles...).

Bref, le mot d'ordre est de prévenir.

## Le virus H5N1

«Ce qui préoccupe les dirigeants de l'Organisation mondiale de la santé (OMS, explique le Dre Lucie-Andrée Roy, coordonnatrice des mesures d'urgence à la Direction de la santé publique, c'est qu'une personne déjà atteinte de la grippe saisonnière (influenza) contracte également le virus de la grippe aviaire. Il serait alors possible que la rencontre des deux virus provoque l'apparition d'une nouvelle souche du virus pouvant, elle, se transmettre d'une personne à une autre. Il s'agirait alors d'une nouvelle souche d'un virus d'influenza humaine. Il pourrait en résulter une épidémie contenable ou même une pandémie d'influenza humaine mondiale».

## Mesures de prévention

### Grippe aviaire

L'OMS coordonne les activités de prévention et de contrôle de la grippe aviaire à l'échelle internationale. Outre l'abattage de plus de 150 millions de poulets depuis décembre 2003 à travers le monde, et les mesures de mise en quarantaine relatives aux grands éleveurs, un programme de vaccination massive des volailles a été mis en œuvre en Asie.

De son côté, l'Agence canadienne d'inspection des aliments a mis en place un système de vaccination préventif de la volaille, bien qu'au Canada nous ne craignons pas une flambée de grippe aviaire, puisque les pratiques d'élevage canadiennes privilégient les couvoirs intérieurs. Les contacts avec les oiseaux sauvages porteurs du virus sont donc davantage contrôlés.

### Pandémie d'influenza

**«Il n'existe actuellement aucun vaccin pour prévenir une éventuelle pandémie d'influenza chez les humains advenant la mutation du virus de la grippe aviaire, ajoute Dre Roy, puisqu'il nous est impossible de prédire avec précision les caractéristiques génétiques de la nouvelle souche.** On estime qu'il faut compter de 4 à 6 mois entre l'identification d'une nouvelle souche et la disponibilité d'un vaccin correspondant. Cependant, à travers le monde, plusieurs laboratoires, y compris au Québec, travaillent à développer des techniques pour réduire le temps de préparation d'un vaccin efficace».

## Pour en savoir plus

- Agence de santé publique du Canada  
[http://www.phacasc.gc.ca/influenza/avian\\_f.html](http://www.phacasc.gc.ca/influenza/avian_f.html)
- Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec  
<http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/pandemie/index.php?pandemie>  
[http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/prob\\_sante/grippe\\_aviaire.php](http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/prob_sante/grippe_aviaire.php)
- Institut national de santé publique  
<http://www.inspq.qc.ca/dossiers/influenza/pandemies.asp>
- Direction de santé publique de Montréal  
<http://www.santepub-mtl.qc.ca>
- Organisation mondiale de la santé (OMS)  
<http://www.who.int/fr/index.html>



# Robert Ménard

## agent d'infiltration montréalais

L'automne dernier, Robert Ménard, ex-enquêteur de l'escouade des homicides et des vols qualifiés (HVQ) du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, était invité par les autorités de la province sicilienne d'Agrigento à y passer quelques jours, le temps de lui rendre hommage pour le travail qu'il a effectué contre la mafia dans les années 70.

Frédéric Simonnot

L'invitation était hors de l'ordinaire, mais elle n'était cependant que moyennement tentante. Un collègue lui signale en passant que le dernier policier à avoir été honoré pour des motifs semblables a aussi été gratifié de trois balles dans la tête quelques jours plus tard!

Vérification faite, le niveau de danger semblait acceptable et c'est ainsi que Robert Ménard, retraité depuis 1989, a reçu le 8 octobre 2005 une plaque de la *Provincia regionale di Agrigento* des mains de son président, Vincenzo Fontana, et a été nommé citoyen d'honneur de la ville d'Agrigento, le chef-lieu, à titre de « *autentico protagonista della lotta alla mafia* », par le maire Aldo Piazza.



La plaque remise à Robert Ménard par la province régionale de Agrigento

Ménard a pris la peine de prononcer son discours en italien pour recevoir ces trophées au nom de tous ses confrères «de la filature, de la technique et de l'écoute» qui ont travaillé dans l'ombre pendant de longues années au détriment de leur santé et de leur vie familiale. «Je ne peux accepter cet honneur qu'au nom de tous ces gars-là», a-t-il souligné avec force ce jour-là, comme d'ailleurs à chaque occasion qui lui est donnée, en ajoutant qu'il appréciait que la Sicile, contrairement à son propre pays, ait pris la peine de lui témoigner sa reconnaissance.

Pourquoi une telle cérémonie 30 ans après la fin de sa mission d'infiltration? Le rapport de la Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO) envoyé aux autorités italiennes il y a fort longtemps aurait été mal classé et ignoré pendant des années. Il contenait pourtant une mine de renseignements sur Paolo Violi et tous ses camarades, de la Sicile à Hamilton, en passant par la Calabre, Naples, New York et Buffalo.

# honoré par les Siciliens

«Quand le document a ressurgi, il nous a beaucoup aidés, lui a assuré le capitaine des Carabinieri. Cela nous a permis de voir la mafia de l'intérieur et de comprendre sa mentalité et ses façons de faire comme jamais auparavant. Nous avons pu voir comment ils pensent, comment ils agissent, comment ils se comportent entre eux et avec les autres. On croyait qu'on le savait, mais on s'est rendu compte qu'on ne savait rien.»

Ménard avoue d'emblée: «Même nous, nous n'avions pas conscience de l'importance du contenu de nos enregistrements.» Après avoir été chaudement félicité de toutes parts, Ménard a aussi reçu à cette occasion une plaque de reconnaissance de la **International Police Association** et une autre récompense qui n'était pas prévue au programme: le blason de la police municipale de Siculiana, décroché spontanément d'un mur par deux anciens de cette petite commune de 5000 habitants et offert en signe d'appréciation. «C'est ce qui m'a le plus touché, raconte Ménard de sa voix grave, mais sur un ton soudain moins sévère. Pour moi, ça vaut plus que tout le reste. Ils m'ont expliqué que, grâce à nos renseignements, ils avaient réussi à coffrer des mafiosi locaux.»



**Mario Lanoie**, vice-président à la Recherche et aux communications de la Fraternité, remet à **Robert Ménard** le trophée Crystal de la FPPM.

## Une carrière mouvementée

Né en 1934 à Sherbrooke, Robert Ménard sert pendant la guerre de Corée et commence à travailler au CN avant d'entrer dans la police, en 1959, à l'âge de 25 ans, «pour des raisons purement économiques». Après sa formation, il est affecté au poste 14 à Notre-Dame-de-Grâce. Très porté sur l'action, il effectue deux arrestations musclées dès le premier soir, un zèle assez mal vu chez un débutant. Un an plus tard, il entre à la Section sécurité sociale, aujourd'hui la Section renseignements.

De 60 à 76, il travaille comme agent d'infiltration et membre d'une équipe spéciale chargée de suivre toutes les activités concernant le jeu, les paris, la prostitution, le racket, la drogue, le crime organisé et le terrorisme. Il devient alors un important agent d'infiltration dans la guerre que mène le maire Drapeau contre les tripots.



*Le système d'enregistrement utilisé au-dessus du café Reggio était tout simplement dissimulé dans le meuble que l'on aperçoit.*

Au début des années 70, il doit trouver un moyen d'infiltrer la mafia montréalaise, contrôlée par Paolo Violi. « Il y avait un appartement à louer au-dessus de son café Reggio sur Jean-Talon, près de Lacordaire. Je me suis présenté comme Robert Wilson, électricien unilingue anglophone débarquant de l'Ontario avec sa femme, qui le quittera peu de temps après. On a installé des

micros partout, dans le café Reggio, la Gelateria Violi, les toilettes, le bureau. Violi ne pouvait aller nulle part dans la bâtisse sans qu'on sache ce qui se disait. C'était d'ailleurs révolutionnaire à l'époque. Ma job, c'était de veiller au bon fonctionnement du système. »

Commence alors l'une des plus longues opérations de surveillance jamais effectuées. Tous les jours, l'électricien Robert Wilson prenait son auto, se rendait à son bureau sur la rue Hutchison et ne revenait qu'en fin d'après-midi. Le reste de la journée, l'agent Robert Ménard travaillait sur d'autres dossiers. « J'ai eu jusqu'à sept identités en même temps », se souvient-il.

---

**« J'ai eu jusqu'à sept identités en même temps », se souvient-il.**

L'appareil d'enregistrement était placé au fond d'une simple commode. « Les premières années, Violi ne me parlait pas. Je coinçais un cheveu dans l'encadrement de la porte, donc je savais qu'on entrait chez moi de temps en temps, surtout au début, mais apparemment ils n'ont jamais pensé à fouiller dans la commode. Un soir, je m'en souviendrai toujours, je suis allé me chercher une pizza en face. Violi y était attablé. Un type imposant s'est approché et m'a dit : "M. Violi veut vous voir". Dès que j'ai aperçu Violi, j'ai compris qu'il avait bu. Il m'a demandé ce que je faisais là et m'a ordonné de m'asseoir avec lui. »

Ménard se souvient en détail de la déclaration de Violi ce soir-là, véritable épisode comico-dramatique dans un film noir : « Je t'aime bien, Wilson. Tu viens pas traîner dans mon bar, tu te mêles de tes affaires, tu paies ton loyer à temps, tu travailles fort, t'es un bon gars. Maintenant, fous le camp ! » Au moment de payer sa pizza, on lui dit que « c'est pour M. Violi » et il remercie poliment, soulagé de pouvoir vider les lieux sans dommage.

Son frère étant réellement électricien, Robert Wilson lui refile les contrats qu'il obtient malgré lui, jusqu'au jour où, autre anecdote à suspense, Violi lui demande de vérifier un câblage électrique dans son bar. « Je n'y connaissais rien, alors j'ai demandé à mon frère de me donner un cours intensif en quelques heures. Sa dernière recommandation avait été : "vérifie l'ampoule." Violi avait insisté pour tenir l'échelle et il me regardait faire. J'avais beau essayer tout ce que j'avais appris, rien ne marchait et je commençais

à m'inquiéter. C'est là je me suis souvenu du conseil de mon frère. Ce n'était heureusement qu'une ampoule brûlée!»

Avec le temps, une relation cordiale a fini par s'établir entre le chasseur et sa dangereuse proie. «Un matin, j'allais faire mon lavage... Toutes ces années, j'ai lavé le même panier de linge. Je peux te dire qu'il était propre! Violi m'a invité à prendre un cappuccino et c'est devenu une sorte de routine entre nous la fin de semaine. On parlait de politique, de soccer, de

---

### *Sa dernière recommandation avait été : « vérifie l'ampoule. »*

---

cyclisme...» Le locataire a même poussé l'audace jusqu'à emprunter de l'argent à son propriétaire pendant quelques jours, prétextant en avoir besoin pour acheter une voiture. «Manque de chance, les billets étaient vrais!» Lorsqu'on lui fait remarquer qu'il est presque devenu chum avec un mafioso, Ménard répond d'un mot: «presque», avant d'ajouter qu'il gardait ses distances.

«Je venais de renouveler mon bail quand mon boss m'a dit qu'on allait servir à Violi une citation à comparaître devant la CECO la semaine suivante et qu'il fallait que je disparaisse. J'ai alors dit que je n'arrivais pas à me faire au Québec, que les gens me regardaient de travers parce que je ne parlais pas français et que j'avais décidé de m'installer à Hamilton, sachant que les beaux-parents de Violi vivaient là.

Il a aussitôt appelé son beau-frère pour lui demander de faire en sorte que tout se passe bien pour moi à Hamilton.»

«Il faut être un bon acteur, dit d'ailleurs Ménard, pour faire ce travail.» Au fil de sa carrière, il aura joué 17 personnages, dont un marin, un prêtre, un chauffeur de taxi durant Expo 67. Tout le monde n'est pas fait pour le poste. «Il faut aussi avoir l'instinct du chasseur et réussir à contrôler sa peur. On a peur tout le temps, confie-t-il, ça te tient sur tes gardes, mais la chose dont j'avais le plus peur, c'était de me faire reconnaître par des collègues. Une fois, il y en a un qui a eu le réflexe de m'adresser la parole, mais il s'est vite rattrapé et m'a repoussé pour donner le change.»

Pendant toutes ces années, Robert Ménard a eu peu de contacts avec sa femme et leurs deux enfants, tandis qu'il enregistrait et notait les allées et venues des visiteurs de Violi, mais le sacrifice n'a pas été vain. Les bandes enregistrées, les photographies et les rapports fournis à la CECO par Ménard ont démontré que les commerces étaient utilisés comme une couverture et mis au jour une organisation très efficace ainsi qu'un impressionnant réseau d'alliances.

Lorsque Violi a appris la véritable identité de Ménard, il aurait semblé surpris et ordonné qu'on le laisse tranquille. «On a assez et de problèmes et de pression en ce moment. Si on tue un flic, ils vont tous nous tomber dessus.» Après un an de prison, Violi a repris ses activités jusqu'à ce que deux hommes fassent irruption dans son bar le 22 janvier 1978 et ouvrent le feu sur lui.



**Robert Ménard, félicité par Vincenzo Fontana, président de la province d'Agrigento, au sud-ouest de la Sicile, et nommé citoyen d'honneur de la ville d'Agrigento par le maire Aldo Piazza.**

«Après cette opération, en 1976, j'étais tanné, je voulais de l'action, je suis allé à la patrouille de nuit, avant de me retrouver au poste 11, puis à l'escouade des homicides et des hold-up.» Sa carrière n'aura certainement pas manqué d'action. «J'ai neuf dossiers à la CSST!», clame-t-il non sans fierté. Elle a été brutalement interrompue le 28 mars 1985, tandis qu'il tentait d'appréhender des cambrioleurs en train d'attaquer une banque et qu'il a reçu trois balles. Il a pris sa retraite en décembre 1989. «Ça m'a pris tout ce temps-là pour me remettre sur mes deux pieds, mais je me suis relevé. Il n'était pas question que des bandits aient ma peau», affirme ce policier de la vieille école qui a toujours été plus sensible au malheur des victimes qu'attentif au confort des criminels, même s'il assure qu'il s'est toujours interdit de dépasser la limite: «Il y a une ligne à ne pas franchir, sinon tu deviens comme eux.»

Aux plaques et objets honorifiques rapportés de Sicile et venant étoffer sa collection de prix, Robert Ménard a aussi pu ajouter en novembre dernier le trophée Crystal de la Fraternité des policiers et policières de Montréal. **Felicitazione!** 🇮🇹



## Cinquante ans d'harmonie

# Un hommage à la Symphonie vocale des policiers et policières de Montréal

**Cette année, la Symphonie vocale de la Fraternité célèbre ses cinquante ans.**

**Il y a de quoi être fier.**

**C**et été, pendant mes vacances, je gardais les 4 enfants de mes amis Jim et Pascale. Lorsqu'ils s'ennuyaient de leurs parents, je leur faisais écouter la voix sur CD de leur père. Ils chantaient avec cœur même s'ils n'étaient âgés que de 3 ans, et les deux jumelles, de 7 ans. Nathanaël, 1 an, avait les yeux grands ouverts. Ils impressionnaient mes amis avec leur rythme et leur naturel. Lorsque le dimanche je les ai amenés à l'église, les gens étaient émus de voir ces tout-petits répondre et chanter à la messe.

Une famille qui chante est une famille vivante. Un corps policier qui chante dénote une vitalité et une joie d'exister, une capacité de créer des liens et de se reconnaître, malgré les exigences du service à rendre et les contraintes liées au service d'autorité.

Cinquante ans d'existence, c'est un exploit pour une Symphonie qui se réalise dans la gratuité. La Fraternité soutient généreusement et reconnaît le don précieux de ces talents qui se partagent. La Symphonie, c'est un peu l'expression de l'ensemble du corps policier.

Quel réconfort que leur présence à l'occasion des funérailles de l'un des nôtres! Souvent, à cette occasion, des membres la découvrent avec joie et étonnement. Ils sont d'excellents ambassadeurs du Service de police. Ils sou-

tiennent bénévolement de nombreux organismes qui font appel à leur générosité.

L'an dernier, à Saint-Charles-Borromée, pour la Fête de Noël, leur présence a donné une ambiance dont j'entends encore parler après des mois. Les Résidents handicapés ont été très touchés par leur animation festive. Et quel apport à la messe du Souvenir, qui est impensable sans la Symphonie! Et même aux première Communion et Confirmation pour les enfants des familles policières, la Symphonie est là! Lors de mon vingt-cinquième anniversaire d'ordination sacerdotale, quels ne furent pas ma joie et mon étonnement de les voir participer à la fête!

Je ne les suis pas la Symphonie dans toutes ses prestations, mais je sais que ses membres aiment apporter de la joie là où leur présence et leur contribution est désirée.

Je leur souhaite longue vie, et j'espère que longtemps encore leurs dons gratuits traduiront dans notre monde l'espérance qui est la leur de chanter l'amour et d'apporter dans la grisaille du quotidien un peu de lumière et de chaleur auprès de ceux qui les reçoivent.

Comme aumônier du Service, je me sens choyé et comblé de pouvoir compter sur vous. J'espère célébrer encore de nombreuses fêtes de Noël. Vous êtes une bénédiction! Longue vie! 🙏

Padre Pierre





YVAN ST-LOUIS

# Un endroit à connaître

## Le club de chasse et pêche des policiers et policières de Montréal

Vous avez souvent entendu parler du Club de chasse et pêche des policiers et policières de Montréal... ou peut-être ignorez-vous son existence? Vous vous demandez si ce territoire et ces installations pourraient répondre à vos besoins de chasseur, de pêcheur ou même de vacancier? Quand est-il possible de s'y rendre? Voici la réponse à vos questions.

À compter du 24 juin, et ce, jusqu'au 2 septembre, le CCPPM vous offre l'opportunité de profiter des forfaits vacances-famille. La majorité des chalets peuvent accueillir quatre personnes et vous sont offerts à raison de 350 \$/semaine, ce montant inclut la carte de membre saisonnier.

Certains chalets offrent de l'espace pour six ou huit personnes et sont offerts pour la somme 400 \$ / semaine, incluant la carte de membre saisonnier.

Puisque le club est situé sur le territoire de la ZEC La Croche, des frais journaliers pour les adultes ou alors des frais saisonniers pour les familles sont exigés pour y pratiquer la pêche, la chasse et certaines autres activités.

De nouveau cette année, il vous sera aussi possible de visiter le club à l'automne. Le forfait «couleurs» vous permettra de séjourner dans un chalet du club pour une durée de trois jours pour la somme de 125 \$.



Vous avez aussi la possibilité de devenir membres du club. Le nombre de membres est limité mais quelques places sont encore disponibles.

Vous pouvez prendre connaissance des diverses promotions ou forfaits offerts par le club via le babillard du SPVM ou par les circulaires distribuées dans la majorité de vos lieux de travail. ●

**Pour de plus amples informations sur le sujet, veuillez communiquer avec :**

**Yvan St-Louis**

**Téléphone : (514) 253-9061**

**ou (514) 280-2366**

**Téléavertisseur : (514) 304-8631**

**[yvan.st-louis@spcum.qc.ca](mailto:yvan.st-louis@spcum.qc.ca)**



# Les nouvelles du sport

## Ligue de hockey de la « Frat »

Depuis la fin septembre 2005, l'Association athlétique et sportive de la Fraternité a mis en place la ligue de hockey de la « Frat ».

Quelque quarante joueurs ont participé à cette ligue, et au fil des semaines les joueurs étaient des plus présents.

Au moment d'écrire ces quelques lignes, la saison tire à sa fin et à la suite de cette première expérience, nous prévoyons revenir à la charge pour l'automne 2006.

Si vous êtes intéressés à vous joindre à la ligue, nous vous proposons de réserver votre place le plus tôt possible.



Nous espérons former une ligue de quatre équipes qui joueront leur match à l'aréna Michel-Normandin (derrière le centre opérationnel Nord), les mardi, mercredi et jeudi matins.

Pour information et inscription, laissez-nous un message au (514) 527-8305.

## Tour cycliste du 10 au 17 août 2006

Après une année de relâche, l'Association athlétique et sportive de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, conjointement avec le Service de police de la Ville de Montréal, reprendront l'activité au profit du Réseau Enfants Retour et de la Fondation Marie-Vincent. Ces deux organismes sont reliés directement aux enfants disparus et maltraités.

Vous aurez l'occasion dans les jours qui viennent de faire votre part en effectuant l'achat d'une petit ourson de peluche ou encore d'acheter une lampe veilleuse.

Nos vingt policiers et policières impliqués dans cet événement sportif vous rencontreront afin de solliciter votre aide. Vous remerciant à l'avance de votre encouragement!

Le comité du tour cycliste



GUY LEFRANÇOIS  
PRÉSIDENT  
ASSOCIATION SPORTIVE ET ATHLÉTIQUE DE LA FPPM

## Tournoi de balle donnée

### OÙ?

#### Complexe Claude-Robillard

1000, Émile-Journault

(Derrière le Centre opérationnel Nord)

### QUAND?

**Les lundi 22, 29 mai 2006\***,

**5, 12 et 19 juin 2006\***

**Demi-finales : 22 juin 2006**

*\*Vous aurez à choisir une de ces dates selon la disponibilité. En cas de pluie, le tournoi est reporté au lendemain de la journée que vous avez choisie.*

### COÛT: 150 \$ PAR ÉQUIPE

Attention: Les joueurs d'une même équipe doivent être de la même région « administrative » du SPVM. **Faire le paiement à l'ordre de AASFPPM et faire parvenir votre inscription à la Fraternité à l'attention de M. Guy Lefrançois.**

### BOURSES

**1<sup>er</sup>: 300 \$ ■ 2<sup>e</sup>: 200 \$**

**À noter que 12 inscriptions sont nécessaires pour que ces montants puissent être versés.**

Pour information : (514) 527-8305



## Australie 2007

### Jeux mondiaux policiers et pompiers

Québec 2005 étant maintenant chose du passé, il nous faut maintenant penser aux Jeux de l'Australie en mars 2007!

Déjà, l'Association athlétique et sportive de la FPPM a rencontré le fournisseur pour la confection de l'uniforme que porteront nos athlètes en Australie.

Il nous faut maintenant connaître les athlètes qui prévoient se rendre défendre nos couleurs en Australie.

Nous vous demandons de confirmer votre intention de participer en nous laissant vos coordonnées sur la boîte vocale de l'Association athlétique et sportive de la FPPM au (514) 527-8305, ou de faire parvenir le formulaire suivante à l'attention de Guy Lefrançois, par télécopieur au (514) 527-7830.

NOM

PRÉNOM

TÉLÉPHONE

CELLULAIRE

COURRIEL

Je serai en Australie:  **Oui**

Je désire effectuer un retrait hebdomadaire avec la Caisse

d'économie Desjardins des policiers et policières de Montréal:  **Oui**  **Non**

SIGNATURE

## Québec 2005 – Jeux mondiaux policiers et pompiers

# La délégation de Montréal se distingue

Du 26 juin au 5 juillet 2005 avait lieu, à Québec, la 11<sup>e</sup> édition des Jeux Mondiaux des policiers et des pompiers. La délégation montréalaise comprenait 440 athlètes, un record de participation, qui étaient inscrits dans près de 80% des disciplines, individuellement ou en équipe.

Pas moins de 62 médailles individuelles ont été remportées par une centaine de membres de l'Association athlétique et sportive de la Fraternité des policiers et policières de Montréal. Soulignons les performances exceptionnelles de nos représentants en cyclisme (homme et femme), en natation (homme et femme), en taekwondo (homme) et en culturisme (homme et femme).

Parmi les performances individuelles qu'il faut souligner, retenons la médaille d'or de Nathalie Derome, au biathlon femme, Master A. Madame Derome est l'athlète policière qui a accumulé le plus de médailles en participant aux jeux policiers au

monde. En 2003, à Barcelone, elle avait remporté la médaille de bronze au biathlon et l'argent au biathlon en équipe.

Mentionnons également les performances remarquables de Guillaume Fillion et Hélène Veilleux, en natation, avec sept médailles chacun. Soulignons également la performance de M. Jacques Déry, dans la discipline des poids et haltères, qui a battu un record mondial des Jeux policiers et pompiers (WPPG).

Au nom de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, et au nom du comité organisateur, je désire féliciter tous les athlètes qui nous ont représentés à Québec en 2005!

Encore une fois bravo et savourons ensemble ces quelques photographies!



**Guillaume Filion et Hélène Veilleux**, nos représentants en natation, en compagnie du Directeur du Service de police de la Ville de Montréal, **M. Yvan Delorme**.



Les trois médaillées d'argent au triathlon en équipe, trois policières de Montréal.



Départ du triathlon pour les nageurs, hommes et femmes.



L'équipe de balle du Groupe d'intervention Est.



Trois triathlètes qui se sont distinguées en remportant la compétition en équipe : **Hélène Veilleux, Nathalie Derome et Martine de la Chevrotière.**



**MM. Alphonse Nguyen, Sam Hong Lea Kim, Van Quan Phung,** récipiendaires de médailles en Taekwondo, et **Benoît Vigeant,** médaille d'argent en poids et haltères.



Nos trois représentants au triathlon en équipe se sont mérités le bronze.



L'équipe championne de soccer féminin : des filles de Montréal!



L'équipe de balle Les Incroyables (classe des plus de 35 ans) dirigée par **Louis Audet,** de la structure syndicale.



Participant au demi-marathon : Robert Dextrateur, à droite, fils du président de la Caisse d'économie des policiers.

**APPR**

Message important à lire attentivement

## Prenez la bonne décision à temps...

**C**omme membre retraité, trois périodes importantes de votre vie méritent une attention particulière, si vous voulez bien gérer vos finances : ce sont les mois qui précèdent vos anniversaires à 60, 65 et 69 ans. Durant ces mois, vous aurez à prendre des décisions personnelles qui auront des conséquences financières immédiates et futures sur vos rentes de retraité.

Bien sûr, vos associations répondent adéquatement à vos questions. Mais les consultez-vous? Vos décisions sont-elles au meilleur de vos connaissances, de vos intérêts et de ceux de votre conjointe? Êtes-vous suffisamment éclairés pour prendre une sage décision?

Posez-vous la question... À 60 ans, devez-vous commencer à retirer votre rente du Québec? Devez-vous, oui ou non, la partager avec votre conjointe? À 65 ans, devez-vous conserver ou quitter le régime d'assurance offert par la Fraternité? Devez-vous diminuer ou augmenter vos couvertures d'assurance-vie? À 69 ans, si vous avez accumulé des REÉR, avez-vous pensé de quelle façon les transférer dans un FERR? Toutes ces questions, vous devez vous les poser.

Face à ce questionnement de plus en plus généralisé, l'APPR a l'intention d'organiser une rencontre d'information qui, selon l'intérêt manifesté par les membres, pourrait se répéter annuellement. Afin de vous aider à prendre les meilleures décisions possibles, nous inviterons les spécialistes des associations connexes appropriées à analyser et à répondre à toutes vos interrogations, pour que vous puissiez faire le meilleur choix pour vous et votre famille.

Si vous désirez participer à ces séances d'information, vous devez vous inscrire au bureau de l'APPR au (514) 527-7000. Nous vous informerons par le médiaphone de l'endroit et de la date de cette première rencontre si importante pour votre avenir.

Il en va de votre avenir financier de vous tenir au courant de tout ce qui concerne ces étapes importantes dans votre vie. Cela ne vous coûte qu'un peu de votre temps... Venez en grand nombre et parlez-en à vos confrères retraités pour qu'ils vous accompagnent. ●

**SOYEZ PRÉSENTS!**

**Inscrivez-vous dès maintenant  
en composant le (514) 527-7000**

# Rien que la vérité !

AVEC ANDRÉ SASSEVILLE



■ Le tournoi de golf de l'APPR se tiendra au club de golf Granby St-Paul le mardi 20 juin 2006. Le coût du billet est de 85 \$. La vente des billets aura lieu le 25 avril. Une journée à ne pas manquer...

■ Toute correspondance concernant le Club de chasse et pêche doit être adressée au président, **Monsieur Pierre Binette**, 676, chemin des Patriotes, Saint Denis-sur-Richelieu, JOH 1K0.

■ L'ex sergent-détective **Denis Pepin** se rend au Carrefour Laval avec sa voiture. Sortant du côté opposé où il est entré, il ne trouve pas sa voiture. Devant les faits, il appelle la police pour enregistrer un rapport de vol. Le lendemain, il s'empresse de louer une camionnette et se dirige au centre commercial du Carrefour Laval. En patrouillant le stationnement et à sa grande stupéfaction, il retrouve sa propre voiture à l'endroit où il l'avait stationnée la veille. Je lui conseille de consulter des spécialistes.

■ Les membres qui désirent joindre la ligue de quilles de l'APPRM en septembre prochain n'ont qu'à s'inscrire au bureau de l'Association, (514) 527-7000.

■ **Noellan Munger**, qui a subi trois opérations, se dit prêt à entreprendre sa saison de golf en pleine forme. Son compagnon de tous les jours, **Guy Saint-Jacques**, pourra-t-il rivaliser avec Noellan? On verra bien en octobre.

■ **Robert Brosseau** et sa conjointe sont revenus enchantés de leur voyage au Panama.

■ Saviez-vous qu'en 2005, la moyenne d'âge des policiers retraités décédés était de 74.73, tandis que chez les veuves (les conjointes de nos membres qui, à la suite du décès de leur conjoint, deviennent membres honoraires), la moyenne se situait à 83.37 ans.

■ Le directeur général de la Caisse d'économie quitte la maison tôt le matin pour la Floride. À la boutique hors taxes, il se rend compte qu'il a oublié ses papiers à la maison. Vers 11 heures, de retour au poste frontalier, le douanier lui demande s'il apporte des fruits et spontanément il répond «yes, some raisins». Le douanier de répliquer: «What? some raisins? you mean grapes». Il fut quitte pour une fouille complète de son véhicule. Ça commence bien un voyage. N'est-ce pas, mon cher Yvon?

À chaque activité organisée par l'APPR, une série de photos de l'événement est mise sur notre site internet. Je vous encourage à le visiter au [www.apprm.qc.ca](http://www.apprm.qc.ca)

■ L'ex-inspecteur **Pierre Gervais** est maintenant responsable de la sécurité à l'institut Pinel de Montréal.

■ Prompt rétablissement à **Lucille Petit**, conjointe de Gilbert de l'APPR. Courage et persévérance ma chère Lucille.

■ Lors d'une excursion de chasse, **Robert Ducharme** de Saint Donat a abattu un chevreuil mâle à huit pointes. Félicitations!

■ L'ex-policier motard, **Jean-Guy Larin**, a été opéré au genou gauche. Pourra-t-il revenir en forme pour sa saison de quilles en septembre prochain? C'est la grâce que je lui souhaite.

■ **Jean-Claude Ancil** joue aux quilles 4 fois semaine. Ça le maintient en forme dit-il. Sa moyenne dans la ligue de l'APPR est de 180. Bravo!

■ **Rolande** et **Camilien Côté** ont fêté leur 50<sup>e</sup> anniversaire de mariage le 11 septembre 2004. Ils sont en route maintenant pour leur 60<sup>e</sup>. Bonne chance et bonne santé à vous deux.

■ **Jérôme Arsenault** des Îles-de-la-Madeleine a été hospitalisé le 10 octobre dernier à l'hôpital Champlain de Verdun. Il remercie tous ceux qui lui ont rendu visite.

■ **Clément Bertrand** a été approché par un magazine de New York pour qu'il expose son corps dans la page centrale d'une revue américaine. Malheureusement sa candidature n'a pas été retenue par le jury formé des femmes âgées de 60 à 75 ans. La raison donnée est que les dommages apparents à son corps sont le résultat d'un vieillissement prématuré et d'un déséquilibre alimentaire important. Je te recommande de suivre un régime sévère et de faire beaucoup d'exercice. Peut-être pourrions-nous te voir en page centrale de ladite revue. Persévérance et bonne chance je te souhaite...

■ L'ex-directeur **Gérard Dutil** est maire de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix. Il paie le café à tous ceux qui lui rendront visite.



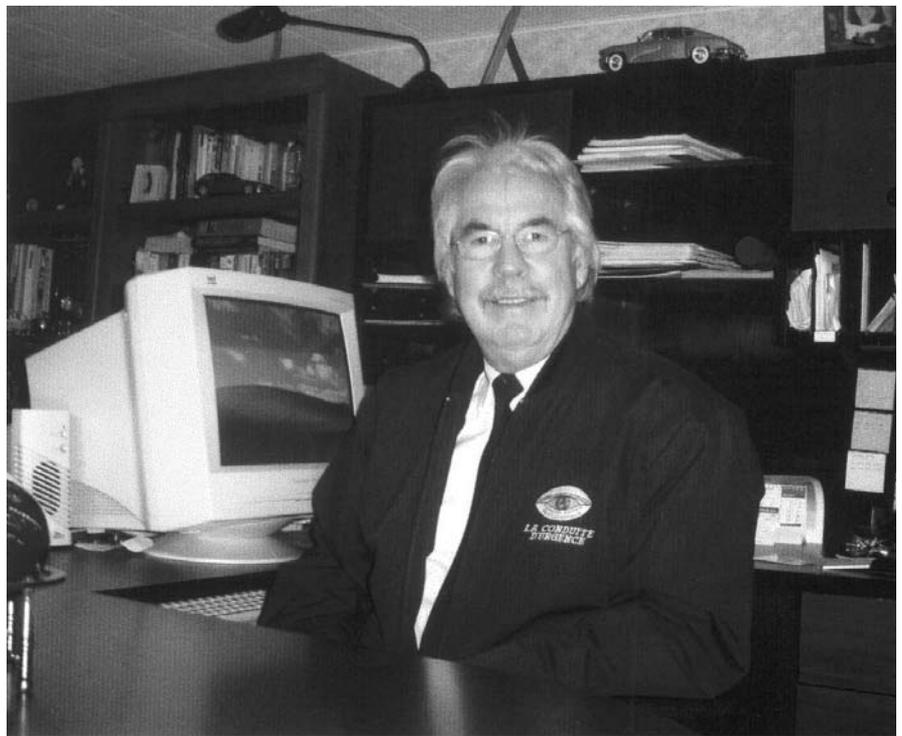
■ Est-ce que l'ex-sergent-détective **Jean-Claude Bergeron** pourrait devenir un bon livreur de pizza après sa retraite au Casino? La réponse est non, puisque notre ami a chuté sur le dos lors du tournoi de pêche, sa pizza qu'il transportait flottait sur l'eau. Heureusement, Jean-Claude n'a pas été blessé.

■ Savez-vous pourquoi **Marcel Crevier**, de l'APPR, n'est pas tombé sur la glace détrempée lors du tournoi de pêche du 17 février dernier, qui fut la journée la plus exécration de l'année? Homme d'une grande prudence, il avait fait l'achat de crampons au coût de 30 \$. Il appert qu'il faisait l'envie de plusieurs. Trente dollars, est-ce cher pour des crampons?

■ Demandez à **Jean-Pierre Roy**, combien ça coûte pour prendre un mulligan... Lors du tournoi de golf des retraités, en Floride, ayant raté son coup de départ au 18<sup>e</sup> trou, notre ami Jean-Pierre décide de se reprendre avec un mulligan, mais sa balle se dirige vers la rue longeant le « fairway » et frappe un véhicule. Il a dû payer les dommages, soit 100 \$ US. Un mulligan qui coûte cher...

■ Le tournoi de golf des retraités tenu en Floride le 17 février dernier a connu un véritable succès puisqu'il regroupait 86 joueurs et 101 personnes pour le souper. Les organisateurs **Henri-Paul Tremblay**, **André Poitras** et **Claude Boudrault** remercient l'APPR, la Caisse d'Économie, la Fraternité ainsi que la Coop pour leur implication.

# Gaston Salvas fonde sa propre **Un passionné de**



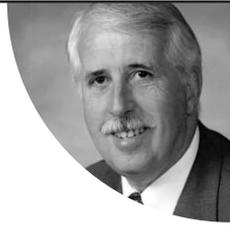
**Gaston Salvas**, propriétaire de la Formation routière professionnelle G.S.

Gaston Salvas a vu le jour le 8 août 1939. Le 4 mai 1959, il joint les rangs de la Police de Montréal.

Il a travaillé successivement aux postes 10 et 9 à la sécurité du parc Angrignon et il a été agent motocycliste. En novembre 1973, il est muté à la Section formation comme instructeur à

la Division des véhicules automobiles. Durant son stage à la formation, il a perfectionné 3 000 policiers en conduite préventive et il a formé 225 agents motocyclistes.

De plus, il a réalisé des cours de conduite en situation d'urgence, il a mis sur pied une politique de poursuite



compagnie

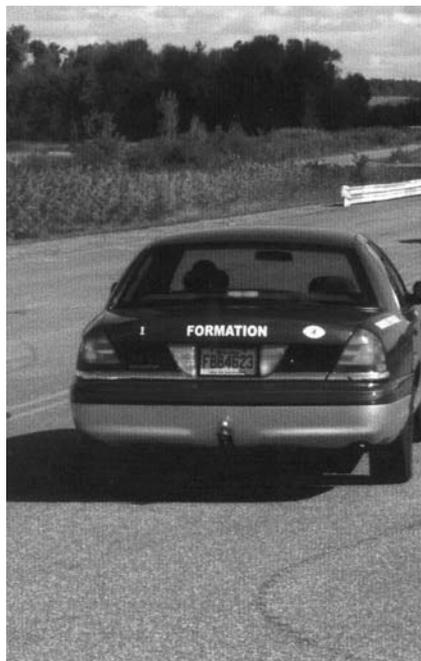
# la conduite préventive

aujourd'hui en vigueur au Québec et a actualisé 9 documents audiovisuels. C'est le 1<sup>er</sup> septembre 1986 que Gaston prend sa retraite à l'âge de 47 ans. Il quitte le SPVM, satisfait et heureux du devoir accompli, et ce afin d'entreprendre une nouvelle carrière.

## Nouveaux défis

Devenir mon propre patron et faire les choses à partir de ma maison, c'est le rêve de ma vie, dit-il! Voilà pourquoi il crée sa propre entreprise : **La formation routière professionnelle G.S.** Son siège social est situé sur la Rive-Sud de Montréal. En période de pointe, il embauche 8 instructeurs, pour la plupart des policiers retraités, et comme ressource physique, il possède 12 véhicules.

Les cours de perfectionnement en conduite préventive et avancée sont particulièrement offerts aux policiers, ambulanciers, pompiers, à des chauffeurs de chefs d'entreprises, etc. Gaston a formé des chauffeurs venant des cinq continents et il est très fier de son personnel d'instructeurs. Ce sont des gars dédiés à la cause et c'est la raison du succès de l'entreprise, mentionne-t-il. Selon Gaston, Claude Ferland, avec qui il a travaillé dans les années 60, a mené la Formation en



*Un des 10 véhicules servant à la formation en conduite avancée sur piste.*

conduite préventive vers des horizons nouveaux. «Claude avait une vision particulière de la conduite automobile. C'était un maître en sa matière, dit-il».

## Un gars de chars

Dans sa famille, ses trois frères et lui ont tous participé sous divers aspects à la course automobile, et c'est encore le cas aujourd'hui. Pour lui, tout ce qui est

motorisé fut et est encore une passion. Son fils Éric, qui est policier au SPVM, s'implique dans la compagnie.

La passion dans l'enseignement de la conduite avancée est ce qui guide Gaston Salvas dans son enseignement depuis 40 ans. Son intérêt et son implication, en plus de ses connaissances, ont fait de lui une autorité en la matière.

Pendant une dizaine d'années, il a développé une nouvelle approche de la formation routière en milieu policier, introduisant les concepts de conduite préventive et de conduite d'urgence et analysant la psychologie du conducteur, selon le type de conduite requis. Il a suivi de nombreux cours, tantôt par intérêt personnel, tantôt pour des raisons d'ordre professionnel. Gaston est un conférencier recherché, un passionné de l'automobile, un perfectionniste et un dirigeant d'entreprise fort efficace. Si cette dernière remporte le succès escompté, il ne faut pas oublier sa conjointe Rachel qui agit comme personne ressource. De sa formation d'enseignante, elle apporte un soutien pédagogique tout en facilitant l'aspect administratif.

Voilà une belle réussite, et c'est pourquoi nous avons voulu le mettre en valeur, lui qui poursuit une deuxième carrière tout à fait exceptionnelle. 🌟

### Une marche santé

Le sergent-détective **André Audette** a pris sa retraite en 1984. Sédentaire peu sportif, il entend parler qu'il y avait un pèlerinage en Europe qui se marchait depuis 1 000 ans. L'idée de faire la marche de Compostelle en Espagne a germé en lui et au mois de mai 2002, à l'âge de 68, il décide de partir seul pour la France où il a entrepris un périple de 800 kilomètres à pied à raison de 25 kilomètres par jour, en couchant dans des abbayes, cloîtres, gîtes municipaux, etc. En 2003, il retourne en France et marche un autre 800 kilomètres. Puis un 2004, l'idée de refaire l'Espagne refait surface pour une marche de 650 kilomètres. Pour André, ces voyages furent une source de motivation et de surpassement, en plus de découvrir de beaux pays. Il encourage ses confrères à faire de même. André peut être joint par son courriel, [andreaudette@hotmail.com](mailto:andreaudette@hotmail.com) Bravo André pour ton courage et ta détermination.



**André Audette** en route vers Saint-Jacques-de-Compostelle

### Où sont les poissons?

Malgré une température exécrable, tout près de 100 personnes ont bravé vent et froid au tournoi de pêche sur glace de l'APPR, qui se tenait à la pourvoirie Lauzon à Rigaud le 17 février dernier. Une journée quand même réussie puisque le repas en fin de journée était plus que succulent. Bravo aux organisateurs **Denis Labrecque** et **Marcel Crevier** qui, à pied levé, a remplacé **Gilbert Petit** retenu à la maison.



**Gilles Dagenais** est l'heureux gagnant d'une caméra numérique offerte par la Caisse d'économie. Il est félicité par **Denis Labrecque**, **Normand Prévost**, de la Caisse d'économie, et **Marcel Crevier**.



Ça mord à la ligne de **Pierre Grignon**. Ce dernier était tout heureux d'avoir pris un doré mais il est revenu sur terre lorsque son partenaire **Richard Favreau** l'a informé que c'était une carpe. Pour la circonstance, **Denis Labrecque** et **Marcel Crevier** lui ont remis un trophée, afin qu'il puisse garder un souvenir impérissable de sa journée de pêche.

### Jacques Gauthier un passionné de la sculpture



**Jacques Gauthier** exhibe ses nombreux tableaux sculptés minutieusement.

L'ex-lieutenant **Jacques Gauthier**, qui a pris sa retraite en mai 1997, sculpte le bois depuis 20 ans. Il a débuté avec Robert Gauthier, qui lui a prodigué les techniques de base. Il a déjà remporté une première place dans sa division lors d'une compétition tenue à Ottawa, en plus de recevoir les honneurs dans plusieurs autres concours. C'est Jacques qui a sculpté le chemin de la croix à la paroisse Saint-Conrad à Anjou. Il continue son hobby avec passion. Il a déjà à son crédit plus de 80 œuvres. Le bois utilisé est le tilleul et le noyer tendre. Sur demande, il se rend disponible pour vous.

## Un souper de Noël fort réussi

L'APPR tenait son souper des Fêtes le 8 décembre dernier au Buffet Marina. Tous les convives ont dégusté un copieux repas en plus de s'amuser avec gaieté sur le plancher de danse. Plus de 2 000 \$ ont été offerts en prix de présence aux participants. Les gens ont fort apprécié leur soirée. Félicitations à **Jean Joly** et **André Campeau**, les principaux organisateurs de cette magnifique soirée.



Quelques personnalités ont tenu à assister à ce souper des Fêtes. On remarque de gauche à droite **Yvon Séguin**, directeur général de notre Caisse, **Bertrand Audet**, ex-Président de l'APPR, **Raymond Laframboise**, l'actuel Président de l'APPR, **Gaston Malo**, trésorier à la Coop. **Normand Prévost**, directeur général adjoint à la Caisse d'économie et **Guy Fréchette**, administrateur à notre Caisse.



**Gérard Dutil** et sa conjointe **Maureen** ont gagné le concours de danse, organisé par **Jean Joly**. Les deux juges du concours, **Micheline Di Fruscia** et **Lise Crevier**, n'ont pas eu la tâche facile pour déterminer le couple gagnant.



Les deux organisateurs de la soirée remettent le téléviseur à une gagnante.



## Que de bons souvenirs

Lors d'un « party » des enquêteurs qui oeuvraient au poste 4, en 1972, quelques policiers ont tenu à se faire photographier avec le président de la Fraternité des policiers et policières de Montréal. On reconnaît, de gauche à droite, **Marcel Lamarche**, journaliste au journal Allô Police, **Guy Marcil**, président de la Fraternité (1969-1974), **André Campeau**, l'actuel secrétaire de l'APPR, **Edmond Désautels** et **Réginald Descarreaux**, enquêteurs à la sûreté du poste 4.

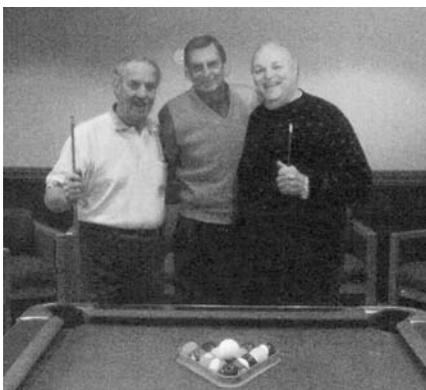
### Les tournois de billard de l'APPR à leur meilleur!



Le 24 octobre 2005, l'APPR organisait son tournoi annuel de billard à la Garnison de Longue Pointe. Plus d'une trentaine de joueurs ont rivalisé entre eux. C'est **Robert Richard** et **Mario Morroni** qui ont remporté les honneurs. **Marcel Crevier** et **Gilbert Petit** félicitent les gagnants.



Le 30 janvier 2006, dans la classe A, **Gilles Perreault** et **Pierre-Paul Lirette** furent les gagnants et dans la classe B, les honneurs sont revenus à **Raymond Custeau** et à **Claude Lauzon**. **Marcel Crevier** et **Gilbert Petit** posent fièrement avec les gagnants.



Le 31 octobre 2005, les gagnants ont été **Marcel Crevier** et **Raymond Laframboise**. **Gilbert Petit** pose fièrement avec les gagnants.



Lors du tournoi du début de l'année, le 23 janvier dernier, **Robert Richard** et **Noellan Munger** ont remporté la palme. **Marcel Crevier** et **Gilbert Petit** félicitent les gagnants.

### Recyclé en Père Noël

Denis Urbain a personnifié le Père Noël lors du dépouillement d'arbre de Noël de l'Institut Pinel le 18 décembre dernier. Les organisateurs de la fête ont été très satisfaits de son travail. Bravo!



### Une visite inattendue

Hospitalisé à l'hôpital Maisonneuve le jour de Noël, l'ex-lieutenant **Gratien Robillard** a reçu de la belle visite en ce jour de réjouissances de son ami de longue date **Gilles Legros**. Une visite fort appréciée de la part de Gratien. Il est revenu en santé et tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Pour se maintenir en forme, notre ami Gratien suit des cours d'aquaforme plusieurs fois par semaine. De sources certaines, il a été vu avec des flotteurs aux deux bras pour faciliter la flottabilité. Ouf!

### Sous le soleil de la Floride

Les policiers retraités se sont donné rendez-vous en Floride lors d'un tournoi de golf. Une ambiance festive et chaleureuse régnait. Pour la circonstance, l'APPR a offert deux cadeaux-souvenirs et c'est **Jean-Pierre Roy** qui a remis à **Roger David** et **Roch Gosselin** une enveloppe souvenir. Félicitations à **André Poitras**, **Henri-Paul Tremblay** et **Claude Boudreault** qui ont été les principaux organisateurs.



## Souper-théâtre

**Date:** Le vendredi 18 août 2006  
à 20h30

**Endroit:** Théâtre Hector Charland,  
L'Assomption

**Pièce:** Les voisins  
Mettant en vedette Luc Guérin,  
Martin Drainville, Michel Charrette,  
Pascale Desrochers

**Souper:** Une expérience enrichissante  
à saveur champêtre vous attend.  
Un personnel costumé, ses  
bâtiments et son élevage de  
daims vous transporteront en  
1850. Découvrez les saveurs  
du terroir lanauois.

**Où:** La Seigneurie des Patriotes,  
573, montée Sainte-Marie  
(450) 588-7206



Formule buffet (bouchées de gibier – fesse de bœuf)

Billets en vente à compter du 6 juin 2006

Prix membre: 44 \$ – Prix non membre: 56 \$

## Le bal annuel de l'APPRM

Le bal annuel de notre association aura lieu le vendredi 13 octobre 2006 à la salle de réception Le Madison, 750, rue Provencher à Saint-Léonard. Formez vos tables de 10 ou 12 personnes. Les billets seront en vente le 7 septembre 2006. La participation à ce bal est limitée à 500 personnes.

Note: Plusieurs personnes nous ont demandé de donner la priorité à la danse. Contrairement, aux années antérieures, il n'y aura pas d'artiste invité. Les amoureux de la danse pourront s'en donner à cœur joie du souper jusqu'à la fin de la soirée. Un orchestre ainsi que une disco feront les frais de la musique. Une soirée inoubliable vous attend!



# 29<sup>e</sup> tournoi de golf de l'APPR



## Au club de golf Granby Saint-Paul le mardi 20 juin 2006

Maximum 400 golfeurs

Les billets seront en vente à partir  
du 25 avril dès 8 h 30, au bureau de l'APPR

**Paiement par chèque seulement.**

Départ simultané à 11 h. Magnifiques prix à gagner.

**Formez vos foursomes !**

## Le livre de Robert « Bob » Côté

Ne cherchez plus le livre de Robert alias Bob Côté  
« **Ma guerre contre le FLQ** » en librairie, *La Flûte*,  
décembre 2003 : son éditeur a fermé ses portes.

Toutefois, Robert a réussi à récupérer un certain nombre  
d'exemplaires qu'il peut offrir à tous ceux et celles qui  
voudront bien communiquer avec lui. Le prix : une aubaine  
à 10 \$, dédié et même livré dans la grande région  
métropolitaine par l'auteur lui-même.

On peut joindre Robert Côté au (514) 725-8517  
ou par courriel à [cote.beaudry@videotron.ca](mailto:cote.beaudry@videotron.ca)

## À l'agenda

### Mai

- 1 Début et clinique de golf
- 4 Assemblée générale annuelle
- 11 Casino de Hull
- 16 Festin des Gouverneurs
- 25 Début fers et pétanque (jeudi)
- 26 Festin de homard

### Juin

- 2 Festin de homard
- 9 Festin de homard
- 20 Tournoi de golf de l'APPR

### Juillet

- 9 Hippodrome de Montréal

### Août

- 2 Voyage à Québec
- 18 Souper théâtre à l'Assomption
- 22 Vente des billets pour le méchoui

Note : Golf les lundis à Verchères  
Golf les mercredis à Mirabel  
Fers et pétanque – relâche les  
semaines du 20 et 27 juillet

### Septembre

- 5 Cyclotourisme
- 6 Début des quilles
- 7 Vente des billets du bal annuel
- 15 Curling
- 22 Méchoui



### Décès

**CRÉPEAU, Maurice**

Ex-S/D  
Embauché le 10 janvier 1955  
Retraité le 16 septembre 1980  
Décédé le 13 novembre 2005  
À l'âge de 70 ans

**DAIGNEAULT, Yvon**

Ex-agent 708  
Embauché le 17 mai 1965  
Retraité le 17 mai 1994  
Décédé le 19 février 2006  
À l'âge de 63 ans

**FILION, Mélanie**

Agent 5170  
Embauché le 11 décembre 2000  
Décédé le 25 décembre 2005  
À l'âge de 26 ans

**FOISY, Roch**

Ex-agent 1113  
Embauché le 14 décembre 1964  
Retraité le 7 janvier 1998  
Décédé le 12 novembre 2005  
À l'âge de 63 ans

**JULIEN, Camille**

Ex-S/D  
Embauché le 9 mars 1936  
Retraité le 19 avril 1967  
Décédé le 3 février 2006  
À l'âge de 91 ans

**LAPORTE, Claude**

Ex-agent 1197  
Embauché le 12 juillet 1954  
Retraité le 13 juillet 1984  
Décédé le 21 janvier 2006  
À l'âge de 74 ans

**LAURENCE, Yvon**

Ex-agent 3781  
Embauché le 23 septembre 1963  
Retraité le 15 octobre 1992  
Décédé le 11 décembre 2005  
À l'âge de 62 ans

**PAYETTE, Claude**

Ex-S/D  
Embauché le 31 décembre 1962  
Retraité le 6 juillet 1995  
Décédé le 1<sup>er</sup> janvier 2006  
À l'âge de 62 ans

**RIENDEAU, Roger**

Ex-agent 1757  
Embauché le 9 novembre 1953  
Retraité le 20 février 1989  
Décédé le 24 novembre 2005  
À l'âge de 76 ans

**ROGER, André**

Ex-S/D  
Embauché le 10 octobre 1946  
Retraité le 10 janvier 1978  
Décédé le 25 janvier 2006  
À l'âge de 80 ans

**ST-AMAND, Jocelyn**

Ex-agent 2542  
Embauché le 24 mai 1971  
Retraité le 6 février 1999  
Décédé le 25 janvier 2006  
À l'âge de 56 ans

**THIVIERGE, Léo**

Ex-agent 596  
Embauché le 6 septembre 1949  
Retraité le 13 janvier 1985  
Décédé le 31 décembre 2005  
À l'âge de 77 ans

**TRÉPANIÉ, Elmo**

Ex-Lieutenant  
Embauché le 28 mars 1949  
Retraité le 1<sup>er</sup> mai 1977  
Décédé le 16 novembre 2005  
À l'âge de 82 ans

**YVORCHUCK, Eugène**

Ex-S/D  
Embauché le 15 octobre 1941  
Retraité le 4 janvier 1975  
Décédé le 16 août 2005  
À l'âge de 88 ans



# La conciliation famille-travail en milieu policier

*Salut papa!... Comment a été ta journée de travail aujourd'hui?*

*Maman a appelé, elle va rentrer plus tard ce soir...*

*Elle t'a sûrement appelé aussi...*

*Elle a beaucoup de travail au bureau...*

**R**éalité de plus en plus présente dans la vie de famille d'aujourd'hui. Chacun des membres du couple aspire à sa carrière dans un contexte où tout va vite et même souvent très vite...

Un moment d'arrêt et de réflexion est souvent bénéfique pour le policier ou la policière qui se questionne sur les valeurs à prioriser dans sa vie.

Est-ce qu'investir dans ma vie de famille est aussi important pour moi que mon implication quotidienne au travail? Quelle est ma relation avec mes enfants et ma femme ou mon mari? Comment puis-je orienter ma carrière pour être en lien avec mes valeurs et mes intérêts professionnels? Est-ce que je peux m'épanouir dans ce que je fais ou dois-je apporter des changements pour satisfaire mes besoins tant au niveau personnel que

professionnel? Qu'est-ce qui a du sens pour moi et comment puis-je passer à l'action?

Voilà des questions qui sont très légitimes et de plus en plus présentes dans la vie des policiers et policières qui s'impliquent activement dans leur vie familiale et professionnelle... Les policiers ressources sont là pour vous écouter. N'hésitez pas!

*J'ai passé une excellente journée Fiston!*

*Merci papa pour le souper...*

*Je t'aime... ●*

## Les policiers ressources à votre écoute

Le programme policier-ressource est un service d'écoute et de soutien téléphonique offert par des policiers et policières au profit de collègues actifs et retraités éprouvant des difficultés face à certaines situations. Cette ligne d'écoute téléphonique est réservée et desservie exclusivement par des policiers du SPVM. Les membres de la ligne d'écoute 280-BLEU sont tous des bénévoles qui ont été choisis en fonction de leurs expériences professionnelles et personnelles. Les bénévoles du programme ont été formés et ont développé les habiletés nécessaires à une écoute empathique.

Vous aimeriez parler d'une situation personnelle ou professionnelle qui vous préoccupe, les policiers ressources vous invitent à composer le 280-BLEU. Laissez vos coordonnées et ils vous rappelleront discrètement et rapidement. ●



# Le printemps vous inspire des projets plein la tête?

*Nous avons le financement  
qui vous convient...*

- Financement hypothécaire  
*première résidence*  
(avec ou sans mise de fonds)  
*auto-construction*  
*résidence secondaire*
- Rénovation
- Auto
- Moto
- Bateau
- Véhicule récréatif

Parlez-en à votre conseiller!  
*Il saura imaginer pour vous  
une solution personnalisée  
et avantageuse!*



Caisse d'économie Desjardins  
des policiers et policières  
de Montréal  
Depuis 1946



Desjardins

**SIÈGE SOCIAL**

460, rue Gilford, Montréal (Québec) H2J 1N3

**POINT DE SERVICE**

7955, boul Louis-H.-LaFontaine  
Montréal, arrondissement Anjou (Québec) H1K 4E4

**Boîte information :** (514) 849-3762 poste 3333  
*pour mieux vous informer!*

Télécopieur: (514) 849-6804

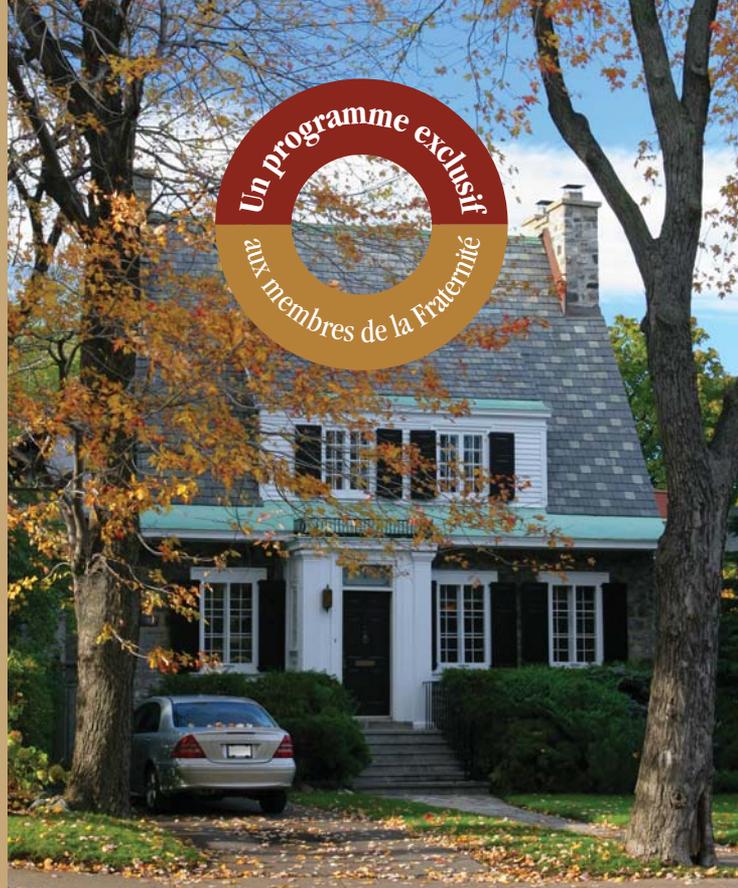
## Venez rêver avec nous!

Surveillez notre site-web au [www.caisse-police.qc.ca](http://www.caisse-police.qc.ca)  
pour connaître prochainement tous les détails de notre  
nouvelle promotion hypothécaire. Elle pourrait vous  
permettre de remporter un magnifique prix d'une  
valeur de 2 500 \$!

Chez Beucage Mercedem nous vous offrons un programme d'assurance auto et habitation adapté à vos besoins.



**BEUCAGEMERCEDEM**  
ASSURANCES



Vous possédez un commerce ?  
Vous êtes propriétaire locatif ?

Nous vous accordons  
automatiquement un rabais de

**15%**  
sur le meilleur prix  
obtenu auprès de la concurrence\*.



POUR CONNAÎTRE LES AVANTAGES  
DE VOTRE PROGRAMME  
COMMUNIQUEZ AVEC NOUS  
SANS OBLIGATION DE VOTRE PART

(514) 875-6600  
1-800-643-1853  
[www.beucagemercedem.com](http://www.beucagemercedem.com)

\* Certaines restrictions peuvent s'appliquer.

Mercedem Beucage est un partenaire officiel de la FPPM